

EMPIRE CHÉRIFIEN

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Maroc	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois.	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois.	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.300 »	4.000 »
	6 mois.	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*.

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (**compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat**).

**AVIS.** — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

**Prix du numéro :**

Première ou deuxième partie..... 35 fr.  
Édition complète ..... 55 fr.  
Années antérieures :  
Prix ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :  
**90 francs**  
(Arrêté du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

SOMMAIRE

Pages

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Intérim du ministre de la production industrielle et des mines.**

Décret n° 2-56-862 du 13 safar 1376 (19 septembre 1956) désignant Si Abdelhadi Boutaleb, ministre du travail et des questions sociales, pour assurer l'intérim du ministre de la production industrielle et des mines ..... 1158

**Enseignement secondaire musulman. — Transformation, création et dénomination.**

Décret n° 2-56-855 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) relatif à la transformation, à la création et à la dénomination de certains établissements d'enseignement secondaire musulman ..... 1158

**Chasse.**

Arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 25 septembre 1956 abrogeant l'arrêté du 20 août 1956 et modifiant l'arrêté du 24 juillet 1956 portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse, et créant des réserves pendant la saison 1956-1957 ..... 1159

**TEXTES PARTICULIERS**

**Avocat autorisé à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun.**

Décret n° 2-56-462 du 20 safar 1376 (26 septembre 1956) autorisant M<sup>e</sup> Lévy-Soussan Albert, avocat au barreau de Casablanca, à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun ..... 1159

**Expropriation. — Création d'une voie d'accès au champ d'épandage d'Oujda.**

Décret n° 2-56-898 du 22 moharrem 1376 (30 août 1956) déclarant d'utilité publique la création d'une voie d'accès au champ d'épandage d'Oujda ainsi que l'extension de ce champ d'épandage et frappant d'expropriation les terrains nécessaires à cet effet ..... 1159

**Remembrement rural. — Périmètre irrigué de l'oued Beth.**

Décret n° 2-56-715 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) homologuant le remembrement du secteur n° 8, sis dans les tribus des Oulad-Yaya et Oulad-M'Hamed (périmètre irrigué de l'oued Beth) ..... 1160

**Déclassement du domaine public (chemin tertiaire n° 7018).**

Décret n° 2-56-718 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) déclassant du domaine public plusieurs parcelles de terrain provenant d'un délaissé d'emprise du chemin tertiaire n° 7018 sud allant du P.K. 43 de la route principale n° 32 à la mine de Tidsi, entre les P.K. 4+875 et 20+550 ..... 1160

**Meknès. — Déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain.**

Décret n° 2-56-719 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) déclassant du domaine public une parcelle de terrain provenant d'un délaissé d'emprise de la route principale n° 21, de Meknès au Tafilt, entre les P.K. 9+495 et 9+625, et autorisant la vente de ladite parcelle à la société à responsabilité limitée Decam père et fils, propriétaire riverain ..... 1160

**Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958.**

— Commissaire général de la section du Maroc.

Décret n° 2-56-935 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) portant nomination du commissaire général de la section du Maroc à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 ..... 1161

*Handwritten signature or initials: GC*

**Transports aériens. — Majoration des tarifs.**

Arrêté du ministre des travaux publics du 5 octobre 1956 portant majoration des tarifs intérieurs des lignes de la Compagnie chérifienne de transports aériens ..... 1161

**Service postal.**

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 25 septembre 1956 portant transformation d'établissement postal ..... 1161

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 27 septembre 1956 portant transformation d'un établissement postal ..... 1161

**ORGANISATION ET PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

**TEXTES PARTICULIERS**

**Ministère de la justice.**

Arrêté du ministre de la justice du 8 octobre 1956 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de douze cadis stagiaires ..... 1161

**Ministère de l'intérieur.**

Décret n° 2-56-899 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant les conditions d'application des dispositions du dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) relatives aux khalifas de caïds ..... 1162

Décret n° 2-56-898 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant les conditions d'application des dispositions du dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) relatives à la rémunération des chioukh ..... 1162

**Ministère des finances.**

Décret n° 2-56-478 du 2 hija 1375 (11 juillet 1956) allouant une indemnité de campagne au personnel du service des impôts ruraux ..... 1162

**Ministère de l'agriculture et des forêts.**

Décret n° 2-56-560 du 14 hija 1375 (23 juillet 1956) relatif à l'attribution d'une indemnité de caisse à certains agents du service de la conservation de la propriété foncière .. 1163

**Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.**

Décret n° 2-56-658 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) relatif à la représentation du personnel dans les organismes disciplinaires et commissions d'avancement du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones ..... 1163

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**

Création d'emplois ..... 1163

Nominations et promotions ..... 1165

Résultats de concours et d'examens ..... 1174

Concession de pensions, allocations et rentes viagères ..... 1175

Admission à la retraite ..... 1182

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

Avis de concours pour le recrutement de douze cadis stagiaires. 1182

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités ..... 1182

**TEXTES GÉNÉRAUX**

Décret n° 2-56-862 du 13 safar 1376 (19 septembre 1956) désignant Si Abdelhadi Boutaleb, ministre du travail et des questions sociales, pour assurer l'intérim du ministre de la production industrielle et des mines.

**LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL**

**DÉCRÈTE :**

ARTICLE UNIQUE. — Pendant l'absence, hors du Maroc, du ministre de la production industrielle et des mines, l'intérim du ministre de la production industrielle et des mines sera assuré par Si Abdelhadi Boutaleb, ministre du travail et des questions sociales.

Fait à Rabat, le 13 safar 1376 (19 septembre 1956).

**ZEGHARI.**

Décret n° 2-56-855 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) relatif à la transformation, à la création et à la dénomination de certains établissements d'enseignement secondaire musulman.

**LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,**

Vu le dahir du 9 kaada 1338 (26 juillet 1920) portant création d'une direction de l'enseignement et les dahirs qui l'ont modifié,

**DÉCRÈTE :**

ARTICLE PREMIER. — Les établissements du second degré ci-après sont transformés en lycées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

Collège Moulay-Youssef de Rabat ;

Collège Moulay-Idriss de Fès ;

Collège musulman de Casablanca ;

Collège musulman d'Azrou.

ART. 2. — A compter de la même date, les cours complémentaires de Settat et de Sidi-Kacem (Petitjean) sont transformés en collèges.

ART. 3. — Les établissements du second degré indiqués ci-après prendront désormais les dénominations suivantes :

Lycée musulman de Rabat : lycée Moulay-Youssef ;

Lycée musulman de Fès : lycée Moulay-Idriss ;

Lycée musulman de Casablanca : lycée Moulay-Hassan ;

Lycée musulman d'Azrou : lycée Tarik-Ibn-Ziyad ;

Collège de jeunes filles de Bab-el-Hadid de Fès : collège Oumm-el-Banine ;

Collège de jeunes filles de Rabat : collège de la princesse Nouzha.

ART. 4. — Les établissements du second degré ci-après désignés sont créés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

- Collège Moulay-Rachid, à Fès ;
- Collège Moulay-Abdallah, à Casablanca ;
- Collège Abdelmoumèn, à Oujda.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

ZEGHARI.

**Arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 25 septembre 1956 abrogeant l'arrêté du 20 août 1956 et modifiant l'arrêté du 24 juillet 1956 portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse, et créant des réserves pendant la saison 1956-1957.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu le dahir du 6 hiza 1341 (21 juillet 1923) sur la police de la chasse et les dahirs qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté du 6 août 1949 portant réglementation permanente de la chasse et les arrêtés qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 24 juillet 1956 portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse, et créant des réserves pendant la saison 1956-1957 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des forêts du 20 août 1956 complétant le précédent,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'arrêté du 20 août 1956 complétant l'arrêté susvisé du 24 juillet 1956 est abrogé.

ART. 2. — L'article 9 de l'arrêté susvisé du 24 juillet 1956 est complété ainsi qu'il suit :

« PROVINCE D'OUIDA.

« 2. RÉSERVES ANNUELLES.

« Quatre réserves (n<sup>os</sup> 9/O à 12/O) :

« La première, dite « Réserve de la frontière algéro-marocaine » (n<sup>o</sup> 9/O), limitée : au nord, par la côte, de l'embouchure de l'oued Moulouya à celle de l'oued Kiss ; à l'est et au sud, par la frontière algéro-marocaine ; à l'ouest, par la limite administrative des provinces du Tafilalet et de Taza, jusqu'à son intersection avec la piste de Hassi-Jnine-Rtem à Matarka, puis par cette piste jusqu'à Matarka, puis par la piste reliant Matarka au P.K. 10 de la route principale n<sup>o</sup> 19, reliant Tendrara à Oujda, puis par cette route jusqu'à Oujda, puis par la route principale n<sup>o</sup> 18, d'Oujda à Martimprey, puis par la route principale n<sup>o</sup> 27, de Martimprey à Mechrâ-Saf-Saf, puis par l'oued Moulouya, de Mechrâ-Saf-Saf à son embouchure (cette réserve englobe les réserves permanentes n<sup>os</sup> 1/O et 2/O et les réserves permanentes des périmètres de travaux de Guerbouz, du Jbel-Hamra, des Oussata et de l'oued Isly) ;

« La deuxième, dite « Réserve des Zekkara » (n<sup>o</sup> 10/O), limitée : au nord, par la voie ferrée d'El-Aïoun à Oujda, depuis son intersection avec la piste d'El-Aïoun au Metroh, par l'oued Bou-Redim, jusqu'à son raccordement à la voie ferrée d'Oujda à Colomb-Béchar ; à l'est, par cette voie ferrée jusqu'à Guenfouda ; au sud, par la piste du Metroh jusqu'à l'embranchement de la piste d'El-Aïoun, par l'oued Bou-Redim ; à l'ouest, par cette piste jusqu'à son embranchement avec la voie ferrée d'El-Aïoun à Oujda (cette réserve englobe la réserve permanente n<sup>o</sup> 5/O et les réserves permanentes des périmètres D.R.S. de Sidi-Moussa et de Mesteferki) ;

« La troisième, dite « Réserve de l'oued Charef » (n<sup>o</sup> 11/O), limitée : au nord, par la piste d'Aïn-Serraka à Berguent, depuis son embranchement avec la piste de Matarka, jusqu'à Berguent ; à l'est, par la route principale n<sup>o</sup> 19, de Berguent à El-Teradid ; au sud, par

la piste d'El-Teradid à Debdou, jusqu'à l'embranchement, situé à environ 15 kilomètres au-delà du Borj-Resfer-el-Amich, d'une piste se dirigeant vers Berguent ; à l'est, par cette dernière piste jusqu'à celle formant la limite nord ;

« La quatrième, dite « Réserve de Lalla-Mimouna » (n<sup>o</sup> 12/O), limitée : au nord, par la piste autocyclable de Debdou à Berguent, depuis son intersection avec la route secondaire n<sup>o</sup> 410, jusqu'au poste forestier d'Aïn-Serrak ; à l'est et au sud, par la piste autocyclable d'Aïn-Serrak à Debdou, par Aouam, jusqu'à son intersection avec la piste muletière d'accès à Lalla-Mimouna ; à l'ouest, par cette piste muletière jusqu'à Lalla-Mimouna, puis par la piste autocyclable de Lalla-Mimouna, jusqu'à Foum-el-Oued, puis par la route secondaire n<sup>o</sup> 410, de Foum-el-Oued à l'embranchement de la piste autocyclable de Berguent (cette réserve englobe partiellement la réserve permanente n<sup>o</sup> 7/O ; elle est contiguë, au nord, sur environ 10 kilomètres, à la réserve permanente du périmètre D.R.S. de la Tafрата). »

Rabat, le 25 septembre 1956.

AHMED BEN MANSOUR.

TEXTES PARTICULIERS

**Décret n° 2-56-462 du 20 safar 1376 (26 septembre 1956) autorisant M<sup>e</sup> Lévy-Soussan Albert, avocat au barreau de Casablanca, à assister et représenter les parties devant les juridictions de droit commun.**

LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 2 jourmada II 1342 (10 janvier 1924) sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat et notamment l'article 2, tel qu'il a été modifié par le dahir du 26 hiza 1350 (5 mai 1932) ;

Vu le dahir du 17 chaabane 1364 (28 juillet 1945) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen non pourvues d'un commissaire du Gouvernement ;

Vu le décret du 24 rejeb 1375 (7 mars 1956) relatif à l'exercice de la profession de défenseur agréé et d'avocat près les juridictions makhzen,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — M<sup>e</sup> Lévy-Soussan Albert, avocat au barreau de Casablanca, est admis à assister les parties devant les juridictions de droit commun.

Fait à Rabat, le 20 safar 1376 (26 septembre 1956).

ZEGHARI.

**Décret n° 2-56-398 du 22 moharrem 1376 (30 août 1956) déclarant d'utilité publique la création d'une voie d'accès au champ d'épandage d'Oujda ainsi que l'extension de ce champ d'épandage et frappant d'expropriation les terrains nécessaires à cet effet.**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 jourmada II 1335 (8 avril 1917) relatif à l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 26 jourmada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu l'avis émis par la commission municipale d'Oujda, au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 1955 ;

Vu les résultats de l'enquête de *commodo et incommodo* ouverte du 3 février au 6 avril 1956 aux services municipaux d'Oudja ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la création d'une voie d'accès au champ d'épandage d'Oujda ainsi que l'extension de ce champ d'épandage.

ART. 2. — Sont, en conséquence, frappées d'expropriation les parcelles de terrain figurées par une teinte rose sur le plan annexé à l'original du présent décret et désignées au tableau ci-après :

NUMÉRO des parcelles	NOM ET ADRESSE des propriétaires présumés	NUMÉRO du titre foncier	SUPERFICIE approximative
1	Société anonyme dite « Société chérifienne centrale foncière », 20, place Clemenceau, Oujda.	8329	HA. A. CA. 36 23 (Terrain de culture).
2	M. Karsenty Léon, rue Nungesser ; M <sup>me</sup> Khedidja bent Belkacem ben Dehiba, veuve d'El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane ; MM. Mostefa ould Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane ; Mohamed ould Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane ; Ali ould Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben el Arbi ben Meziane ; El Houssine ould Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane ; M <sup>mes</sup> Zoubida bent Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane ; Zoulikha bent Si El Arbi ben Cheikh Mohamed ben El Arbi ben Meziane, tous domiciliés 70, rue de Figuig, à Oujda.	933 (partie).	1 26 05 (Terrain de culture).
3	MM. Sultan Moïse, Oujda, 2, avenue d'Algérie ; Sultan Isaac, Oujda, 2, avenue d'Algérie ; Chouraqui Moïse, Casablanca, 7, boulevard Leclerc ; Chouraqui Jacob-Jules, Oran, 1, rue Legrand.	3014 (partie).	8 47 (Terrain de culture).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville d'Oujda sont chargées de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 22 moharrem 1376 (30 août 1956).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-56-715 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) homologuant le remembrement du secteur n° 8, sis dans les tribus des Oulad-Yaya et Oulad-M'Hamed (périmètre irrigué de l'oued Beth).

## LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 11 jourmada II 1371 (8 mars 1952) relatif au remembrement rural dans la vallée de l'oued Farerh ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 jourmada II 1371 (10 mars 1952) portant application du dahir du 11 jourmada II 1371 (8 mars 1952) susvisé ;

Vu le dahir du 6 moharrem 1373 (16 septembre 1953) relatif au remembrement rural du périmètre irrigable de l'oued Beth ;

Vu le projet de remembrement du secteur n° 8, sis dans les tribus des Oulad-Yaya et Oulad-M'Hamed ;

Vu le dossier de l'enquête,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est homologué le projet de remembrement du secteur n° 8 du périmètre irrigable de l'oued Beth, arrêté le 26 novembre 1954 par la commission locale de remembrement, tel qu'il est figuré et décrit respectivement sur le plan et sur l'état parcellaire annexés à l'original du présent décret.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-718 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) déclassant du domaine public plusieurs parcelles de terrain provenant d'un délaissé d'emprise du chemin tertiaire n° 7015 sud, allant du P.K. 43 de la route principale n° 32 à la mine de Tidsi, entre les P.K. 4+875 et 20+550.

## LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Vu le dahir du 24 jourmada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1<sup>er</sup> juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont déclassées du domaine public et incorporées au domaine privé de l'État chérifien plusieurs parcelles de terrain provenant d'un délaissé d'emprise du chemin n° 7015 sud, allant du P.K. 43 de la route principale n° 32 à la mine de Tidsi, entre les P.K. 4+875 et 20+550, d'une superficie totale de 6 ha. 92 a. 67 ca., et figurées par une teinte jaune sur le plan au 1/2.000 annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Le ministre des travaux publics et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-719 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) déclassant du domaine public une parcelle de terrain provenant d'un délaissé d'emprise de la route principale n° 21, de Meknès au Tafilalt, entre les P.K. 9+495 et 9+625, et autorisant la vente de ladite parcelle à la société à responsabilité limitée Decam père et fils, propriétaire riverain.

## LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 24 jourmada I 1375 (6 janvier 1956) relatif aux pouvoirs du président du conseil ;

Vu le dahir du 7 chaabane 1332 (1<sup>er</sup> juillet 1914) sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé de l'État chérifien une parcelle de terrain d'une superficie de 34 ares, figurée par une teinte rose sur le plan au 1/1.000 annexé à l'original du présent décret et constituée par un délaissé d'emprise de la route principale n° 21, de Meknès au Tafilalt, entre les P.K. 9+495 et 9+625.

ART. 2. — Est autorisée la vente de cette parcelle, au prix de treize mille six cents francs (13.600 fr.), à la société à responsabilité limitée « Decam père et fils », propriétaire riverain.

ART. 3. — Le ministre des travaux publics et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-935 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) portant nomination du commissaire général de la section du Maroc à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958.

#### LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu la décision du conseil des ministres du 13 juin 1956 acceptant en principe la participation du Maroc à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 ;

Vu l'invitation officielle faite le 23 juillet 1956 au Maroc par le Gouvernement belge de participer à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 ;

Vu le règlement général de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles ;

Sur la proposition du ministre du commerce, de l'artisanat, du tourisme et de la marine marchande,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — M. Hadj Omar Sebti est nommé commissaire général de la section du Maroc à l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

Arrêté du ministre des travaux publics du 5 octobre 1956 portant majoration des tarifs intérieurs des lignes de la Compagnie chérifienne de transports aériens.

#### LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu la convention du 15 janvier 1951 entre le Gouvernement chérifien et la société « Air-Atlas », approuvée par dahir du 16 rejab 1370 (23 avril 1951), et notamment son article 5 ;

Vu la demande présentée, le 22 août 1956, par la Compagnie chérifienne de transports aériens ;

Vu l'avis en date du 29 août 1956 de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la circonscription de l'air et des chemins de fer,

#### ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les tarifs intérieurs des lignes de la Compagnie chérifienne de transports aériens actuellement en vigueur, sont majorés de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1956.

Rabat, le 5 octobre 1956.

M'HAMED DOURI.

#### Service postal à Sidi-Larbi.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 25 septembre 1956 l'agence postale de 2<sup>e</sup> catégorie de Sidi-Larbi (province de Casablanca) est transformée en agence de 1<sup>re</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1956.

Cet établissement participera aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats.

#### Service postal à Sidi-Hajjaj.

Par arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 27 septembre 1956 l'agence postale de 2<sup>e</sup> catégorie de Sidi-Hajjaj (province de Casablanca) est transformée en agence postale de 1<sup>re</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1956.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES PARTICULIERS

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Arrêté du ministre de la justice du 8 octobre 1956 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de douze cadis stagiaires.

#### LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le dahir du 1<sup>er</sup> ramadan 1356 (5 novembre 1937) fixant le statut des cadis, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu le dahir du 4 safar 1376 (10 septembre 1956) suspendant, à titre exceptionnel et temporaire, l'application des dispositions statutaires relatives aux cadis et aux magistrats des juridictions marocaines.

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours sera ouvert pour le recrutement de douze cadis stagiaires.

ART. 2. — L'examen aura lieu au siège du ministère de la justice le lundi 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) et les jours suivants, le cas échéant.

ART. 3. — Seuls sont admis à concourir les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures (Al Alamia) de la section religieuse et juridique ou de la section littéraire de l'Université Qaraouiyne et de la Faculté Benyoussef.

ART. 4. — Les candidats doivent se faire inscrire au ministère de la justice et formuler à cet effet une demande écrite. La liste des inscriptions sera close le 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956).

ART. 5. — A l'appui de leur demande d'inscription, les candidats doivent produire :

1<sup>o</sup> Un acte de naissance ou tout document en tenant lieu établissant qu'ils sont âgés de vingt-cinq ans au moins ou quarante ans au plus à la date d'ouverture du concours ;

2<sup>o</sup> Un certificat de bonne vie et mœurs établi par l'autorité administrative du lieu de leur résidence ;

3<sup>o</sup> Un certificat du procureur commissaire du Gouvernement ou du substitut du procureur attestant qu'ils n'ont pas d'antécédents judiciaires connus ;

4<sup>o</sup> Une attestation du diplôme d'études supérieures (Al Alamia) de la section religieuse et juridique ou de la section littéraire de l'Université Qaraouiyne et de la Faculté Benyoussef ;

5<sup>o</sup> Un certificat médical d'aptitude physique à l'exercice des fonctions de cadi.

ART. 6. — Une commission administrative composée de S.E. le ministre de la justice ou son représentant, président, du président du tribunal d'appel du Chraa et d'un membre du parquet des tribunaux de droit commun se réunit, aussitôt après la clôture des listes d'inscription, pour examiner les dossiers de candidature. Elle établit la liste des candidats admis à se présenter au concours. Ses décisions sont notifiées par télégramme du ministère de la justice, à chaque candidat ayant fait acte d'inscription, trois jours au moins avant l'ouverture du concours.

ART. 7. — Le concours comprend uniquement des épreuves orales. Les épreuves orales comprennent :

- 1° Une interrogation sur l'ensemble du droit musulman ;
- 2° L'explication d'un texte juridique ;
- 3° Une interrogation sur l'organisation administrative et judiciaire de l'Empire chérifien (voir à la fin la liste des documents à étudier) (1).

ART. 8. — Le jury du concours se compose d'une commission technique désignée par le ministre de la justice et comprenant les membres suivants :

Le président ou vice-président du tribunal d'appel du Chraa, président ;

- Deux conseillers du tribunal d'appel du Chraa ;
- Un membre du cabinet du ministère de la justice ;
- Un secrétaire.

ART. 9. — Le jury ainsi composé se réunit avant la date fixée pour le concours et choisit les sujets des épreuves orales susindiquées.

ART. 10. — Les épreuves orales ont lieu devant tout le jury assemblé qui écoute les réponses des candidats et les note.

La note est exprimée par des chiffres allant de 0 à 20.

La somme des notes ainsi obtenues forme pour l'ensemble des épreuves la somme totale des points dont la moyenne est de 30.

Est éliminé tout candidat ayant obtenu une note inférieure à 7 pour une épreuve orale quelconque.

ART. 11. — A l'issue des épreuves orales, le jury arrête la liste des candidats classés par ordre de mérite, reconnus aptes à l'emploi de cadi.

Rabat, le 8 octobre 1956.

ABDELKRIM BENJELLOUN.

\* \* \*

(1) Liste des documents à consulter et à étudier par les candidats pour préparer les épreuves orales sur l'organisation administrative et judiciaire :

Dahir du 13 chaabane 1332 (7 juillet 1914) sur la justice du Chraa ;

Dahir du 17 hija 1339 (22 août 1921) organisant un tribunal d'appel du Chraa ;

Dahir du 1<sup>er</sup> ramadan 1356 (5 novembre 1937) fixant le statut des cadis ;

Dahir du 18 safar 1344 (7 septembre 1925) réglementant la profession d'oukil ;

Dahir du 26 chaoual 1336 (4 août 1918) portant réorganisation des juridictions de droit commun ;

Dahir du 9 ramadan 1331 (12 août 1913) sur l'immatriculation ;

Dahir du 16 chaabane 1331 (21 juillet 1913) sur les Habous ;

Dahir du 25 kaada 1337 (27 août 1919) sur les terres collectives ;

Dahir du 6 chaabane 1375 (19 mars 1956) supprimant tout contrôle général ou spécial de l'administration de la justice chérifienne ;

Dahir du 22 chaabane 1375 (4 avril 1956) relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions de droit commun ;

Dahir du 6 ramadan 1375 (18 avril 1956) portant création de tribunaux régionaux et déterminant leur composition, leur siège et leur ressort ;

Dahir du 6 ramadan 1375 (18 avril 1956) portant création de tribunaux de juges délégués et déterminant leur composition, leur siège et leur ressort ;

Dahir du 6 chaabane 1375 (19 mars 1956) abrogeant le dahir du 7 kaada 1373 (8 juillet 1954) modifiant le dahir du 3 jourmada II 1368 (4 avril 1949) relatif à l'administration de la population marocaine des villes ;

Dahir du 6 chaabane 1375 (19 mars 1956) supprimant la section coutumière du Haut tribunal chérifien ;

Quatre dahirs du 17 moharrem 1376 (25 août 1956) portant création de tribunaux de juges délégués dans le ressort des anciens tribunaux coutumiers et de tribunaux de cadis dans les anciennes tribus dites « de Coutume ».

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Décret n° 2-56-899 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant les conditions d'application des dispositions du dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) relatives aux khalifas de caïds.

#### LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) fixant le statut des caïds et en particulier l'article 7 relatif aux khalifas de caïds ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — A titre provisoire et dans la limite des effectifs prévus au budget, est laissée à l'appréciation du ministre de l'intérieur la détermination des circonscriptions dans lesquelles les caïds pourront être assistés d'un khalifa.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

Décret n° 2-56-898 du 27 safar 1376 (3 octobre 1956) fixant les conditions d'application des dispositions du dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) relatives à la rémunération des chioukh.

#### LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir n° 1-56-047 du 7 chaabane 1375 (20 mars 1956) fixant le statut des caïds et en particulier l'article 7 relatif aux chioukh ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les chioukh régulièrement nommés par arrêté du gouverneur de province, percevront une indemnité mensuelle de fonction dont le taux sera compris entre 20.000 et 30.000 francs, suivant l'importance de la tribu ou de la fraction de tribu à l'intérieur de laquelle les intéressés exerceront leur activité.

Le montant de cette indemnité sera fixé dans l'arrêté de nomination.

Fait à Rabat, le 27 safar 1376 (3 octobre 1956).

ZEGHARI.

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

Décret n° 2-56-478 du 2 hija 1375 (11 juillet 1956) allouant une indemnité de campagne au personnel du service des impôts ruraux.

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 28 jourmada I 1365 (30 avril 1946) portant organisation des cadres du service des impôts ;

Sur la proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité de campagne, destinée à tenir compte des fatigues exceptionnelles inhérentes à l'exercice

de la fonction et des sujétions de toute nature qu'imposent à l'extérieur les travaux de topographie et d'évaluation des récoltes, est allouée aux agents du service des impôts ruraux.

ART. 2. — L'indemnité de campagne est allouée pour les seules journées passées en tribu à l'occasion de déplacements ou de missions entrant dans les attributions normales des bénéficiaires. Elle n'est pas due pendant les séjours à la résidence d'affectation ou de détachement.

ART. 3. — L'indemnité de campagne se cumule, sans limitation de durée, avec les indemnités pour frais de déplacement ou de mission attribuées par application de l'arrêté viziriel du 7 jourmada I 1350 (20 septembre 1931) et des textes qui l'ont modifié ou complété.

ART. 4. — Le taux de l'indemnité de campagne est égal au quart du taux des indemnités pour frais de déplacement ou de mission.

ART. 5. — Les dispositions du présent décret auront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955.

Fait à Rabat, le 2 hija 1375 (11 juillet 1956).

BEKKAÏ.

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Décret n° 2-56-560 du 14 hija 1375 (23 juillet 1956) relatif à l'attribution d'une indemnité de caisse à certains agents du service de la conservation de la propriété foncière.

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 5 kaada 1367 (9 septembre 1948) portant organisation du personnel du service de la conservation de la propriété foncière, tel qu'il a été modifié ou complété,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité de caisse est allouée aux agents chargés de la tenue de la caisse dans les conservations de la propriété foncière.

ART. 2. — Le taux annuel de cette indemnité est fixé à un pour mille des sommes payées ou encaissées, sans toutefois pouvoir dépasser un total de 12.000 francs par an.

ART. 3. — Le présent décret prendra effet du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Fait à Rabat, le 14 hija 1375 (23 juillet 1956).

BEKKAÏ.

#### MINISTÈRE DES P.T.T.

Décret n° 2-56-658 du 26 safar 1376 (2 octobre 1956) relatif à la représentation du personnel dans les organismes disciplinaires et commissions d'avancement du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

#### LE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 17 safar 1367 (30 décembre 1947) et notamment son article premier ;

Sur la proposition du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones, après avis du secrétaire général du Gouvernement,

#### DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Par dérogation exceptionnelle aux dispositions de l'arrêté viziriel du 17 safar 1367 (30 décembre 1947) et des textes pris pour son application, le mandat des délégués du personnel aux organismes disciplinaires et aux commissions d'avancement du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones prendra fin le 31 décembre 1956.

La prochaine élection des représentants du personnel dans les organismes précités aura lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année 1956 à la diligence du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.

Le mandat de ces délégués prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Fait à Rabat, le 26 safar 1376 (2 octobre 1956).

ZEGHARI.

#### MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

##### Création d'emplois.

Par arrêté du conseiller technique auprès de Sa Majesté Chérienne du 14 août 1956 sont créés les emplois ci-après :

*Au secrétariat particulier de S.M. le Sultan.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

- Un emploi d'agent public de 1<sup>re</sup> catégorie ;
- Un emploi d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;
- Deux emplois d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;
- Un emploi d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;
- Un emploi de sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

*Au cabinet impérial.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

- Deux emplois d'agent public de 1<sup>re</sup> catégorie ;
- Deux emplois d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;
- Quatre emplois d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;
- Deux emplois d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;
- Deux emplois de sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;
- Six emplois de mokhazni ;

*Au cabinet militaire de S.M. le Sultan.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Deux emplois d'officier attaché militaire, par transformation de deux emplois d'aide de camp ;

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1956 :

- Un emploi d'officier attaché militaire ;
- Un emploi de rédacteur ;
- Un emploi de secrétaire d'administration ;
- Cinq emplois de mokhazni (dont quatre de chauffeur) ;
- Quatre emplois d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

*Au cabinet des aides de camp de S.M. le Sultan.*

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

Un emploi d'aide de camp en chef ;

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1956 :

- Deux emplois d'aide de camp adjoint ;
- Un emploi de rédacteur ;
- Un emploi de sténodactylographe ;
- Trois emplois de mokhazni ;

*Sur khalifas impériaux.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Un emploi de vizir de khalifa impérial ;

*A l'imprimerie impériale.*

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

- Un emploi de directeur adjoint ;
- Un emploi de relieur ;
- Un emploi de margeur ;

*Au ministère de la maison impériale, du protocole et de la chancellerie des ordres chérifiens.*

A compter du 7 décembre 1955 :

Un emploi d'historiographe ;

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Un emploi de secrétaire d'administration, par transformation d'un emploi d'interprète ;

Un emploi de sous-chef de bureau, par transformation d'un emploi de secrétaire d'administration ;

Deux emplois de chef de section, par transformation de deux emplois de secrétaire ;

Huit emplois de mokhazni ;

*A la garde royale.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Deux emplois de capitaine ;

Deux emplois de lieutenant ;

Cinq emplois d'adjudant-chef ;

Six emplois de sergent-chef ;

Deux emplois de melazem ;

Deux emplois de mokaddem kebir ;

Dix emplois de mokaddem ;

Quatorze emplois de maoun ;

Cent soixante douze emplois de garde ;

*Aux services de la cour impériale.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Un emploi de conseiller technique auprès de S.M. le Sultan, par transformation d'un emploi de directeur ;

Un emploi de sous-directeur, par transformation d'un emploi de directeur adjoint (à titre personnel) ;

Ministre délégué auprès de S.M. le Sultan.

Un emploi d'agent public de 1<sup>re</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Deux emplois d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi de sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Conseiller technique auprès de S.M. le Sultan.

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie.

Par arrêté du ministre de la justice du 18 septembre 1956 sont créés les emplois ci-après :

#### I. — TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS.

Chapitre 23, article premier, administration pénitentiaire.

*Service central.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Un emploi de sous-directeur de prison, par transformation d'un emploi d'économiste.

#### II. — CRÉATIONS D'EMPLOIS.

Chapitre 23, article premier, administration pénitentiaire.

*Service central.*

A compter du 15 avril 1956 :

Un emploi de directeur ;

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

Sept emplois de commis ;

*Services extérieurs.*

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

Un emploi de directeur de prison ;

Deux emplois d'économiste ;

Deux emplois de sous-chef d'ateliers ;

Un emploi de surveillant-chef ;

Quatre emplois de surveillant commis-greffier ;

Cinq emplois de premier surveillant ;

Trente-huit emplois de surveillant ordinaire ;

Quarante emplois de gardien ordinaire.

Par arrêté du ministre des Habous du 8 septembre 1956 :

Sont transformés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Service administratif.*

Deux emplois de chaouch en deux emplois de mokhazeni ;

Un emploi de contrôleur général des Habous en un emploi d'inspecteur général des Habous ;

Un emploi de sous-chef de bureau en un emploi de sous-directeur ;

Un emploi de topographe en un emploi d'architecte cadre du service de l'urbanisme ;

Sont créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Vingt-cinq emplois de secrétaire ;

Un emploi d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Trois emplois de mokhazeni.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 6 septembre 1956 il est créé dans les cadres du ministère de l'intérieur :

Par transformation d'emplois :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Services extérieurs.*

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, par transformation d'un emploi d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;

Vingt-cinq emplois de commis d'interprétariat, par transformation de vingt-cinq emplois d'agent de l'état civil.

Par créations d'emplois :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

**MINISTÈRE.**

*Conseiller technique du ministère.*

Un emploi de conseiller technique ;

Un emploi de commis ;

Un emploi d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Un emploi d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;

*Services extérieurs.*

Trois emplois de gouverneur ;

Dix-huit emplois de secrétaire général (emplois pouvant être tenus par des caïds) ;

Deux emplois de chef de cabinet de gouverneur ;

Quatre emplois de secrétaire (emplois pouvant être tenus par des agents des cadres principaux ou subalternes) ;

Deux emplois d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Deux emplois d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Deux emplois d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie ;

Deux emplois de chaouch ;

Quatre emplois de mokhazeni ;

Quatre cents emplois de caïd ou de naïb ;

Cent soixante-neuf emplois de khalifa de pacha et caïd ;

A compter du 15 mars 1956 :

*Service central.*

**DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.**

Un emploi de directeur ;

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1956 :

*Service central.*

**DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.**

*Première division.*

Un emploi de sous-directeur (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat).

## DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

Un emploi de directeur.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

MINISTÈRE.

*Inspection générale.*

Un emploi d'inspecteur général ;

Deux emplois d'inspecteur (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Deux emplois de secrétaire d'administration ;

Deux emplois de sténodactylographe ;

*Interprétariat et bureau d'ordre.*

Deux emplois de secrétaire interprète ;

Un emploi de commis d'interprétariat ;

Deux emplois de sténodactylographe.

## DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES.

*Secrétariat et interprétariat.*

Un emploi de sous-chef de bureau (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Un emploi d'interprète (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Deux emplois de secrétaire interprète ;

Deux emplois de commis ;

Un emploi de commis d'interprétariat ;

Deux emplois de sténodactylographe ;

*Première division.*

Trois emplois de sous-chef de bureau (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Deux emplois d'interprète (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Trois emplois de secrétaire d'administration ;

Un emploi de commis d'interprétariat ;

Trois emplois de sténodactylographe ;

Neuf emplois d'agent des renseignements généraux ;

*Deuxième division.*

Un emploi de sous-directeur (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Trois emplois de sous-chef de bureau (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Deux emplois d'interprète (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Trois emplois de secrétaire d'administration ;

Un emploi de commis d'interprétariat ;

Trois emplois de sténodactylographe.

## DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

*Secrétariat et interprétariat.*

Un emploi de sous-chef de bureau (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Un emploi d'interprète (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Un emploi de secrétaire d'administration ;

Trois emplois de secrétaire interprète ;

Deux emplois de sténodactylographe ;

*Première division.*

Un emploi de secrétaire d'administration ;

Un emploi de commis ;

Deux emplois d'inspecteur adjoint des régies municipales ;

*Deuxième division.*

Un emploi de sous-directeur (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

## Personnel civil et budget.

Un emploi de chef de division ;

Trois emplois de secrétaire d'administration ;

Trois emplois de secrétaire administratif de contrôle ;

Cinq emplois de sténodactylographe ;

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

*Liaisons administratives.*

Un chef de bureau (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Un emploi de sténodactylographe ;

*Collectivités locales.*

Un emploi de chef de bureau (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

*Transmission du ministère.*

Deux emplois de contrôleur des transmissions (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

*Services extérieurs.*

Cent quatre-vingt-dix emplois d'agent des renseignements généraux ;

Cinquante emplois d'assistant administratif (emplois pouvant être tenus par des agents des cadres supérieurs ou principaux ou par des officiers) ;

Deux emplois de chef de division ;

Sept emplois d'attaché de contrôle ;

Trente-cinq emplois de secrétaire administratif de contrôle ;

Soixante-cinq emplois de commis ;

Cent emplois de sténodactylographe ;

Trente-quatre emplois d'interprète ;

Huit emplois de contrôleur des transmissions (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Vingt-quatre emplois d'agent public de 2<sup>e</sup> catégorie ;

Quinze emplois d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

Deux emplois de chaouch.

## Nominations et promotions.

## SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Est nommée, pour ordre, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe (N.H., indice 470) du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M<sup>me</sup> Nolot Jeanne, administrateur civil de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon, en service détaché. (Arrêté du président du conseil du 2 octobre 1956.)

Est nommé rédacteur stagiaire du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bennis Mohamed, secrétaire de conservation foncière de 5<sup>e</sup> classe, diplômé de l'E.M.A. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 25 juillet 1956.)

Est reclassé sous-chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 20 mai 1950, nommé sous-chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 20 mai 1952, et sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Jason Fernand. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 24 juillet 1956 modifiant l'arrêté du 15 mai 1956.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 16 septembre 1956 : M. Soipteur Georges, administrateur civil de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon), en service détaché en qualité de chef de service adjoint de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du président du conseil du 6 septembre 1956.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2284, du 3 août 1956,  
page 852.

Sont nommés :

Au lieu de :

« Secrétaire d'administration stagiaire du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Duclos Armand, commis principal de 2<sup>e</sup> classe, ... » ;

Lire :

« Est détaché auprès du ministère français de l'intérieur pour occuper l'emploi de secrétaire d'administration stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Duclos Armand, commis principal de 2<sup>e</sup> classe, ... »

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Sont titularisés et nommés :

Gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1956 et reclassé gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 6 mois) : M. Khanouissi Larbi, n° 410 ;

Gardien de prison de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1956, reclassé gardien de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 7 septembre 1953, et gardien hors classe du 7 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 8 ans 5 mois 24 jours) : M. Quabrice Driss, n° 415 ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 10 mars 1956 et reclassé surveillant de 4<sup>e</sup> classe du 10 mars 1955, avec ancienneté du 24 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 3 mois 16 jours) : M. Charroy Ernest ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1956 et reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 17 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 8 mois 4 jours) : M. Coic Martial ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 9 mai 1956, reclassé surveillant de 6<sup>e</sup> classe du 9 mai 1955, avec ancienneté du 15 juin 1953, et surveillant de 5<sup>e</sup> classe du 15 juin 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 24 jours) : M. Gamba Fernand ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 15 mai 1956, reclassé surveillant de 6<sup>e</sup> classe du 15 mai 1955, avec ancienneté du 17 juillet 1953, et surveillant de 5<sup>e</sup> classe du 17 mai 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 28 jours) : M. Vidal Antoine ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 18 mai 1956 et reclassé au même grade du 18 mai 1955 : M. Montigny Georges ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1956, reclassé surveillant de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 6 décembre 1953, et surveillant de 3<sup>e</sup> classe du 6 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 mois 25 jours) : M. Martinez Vincent ;

Surveillant de prison de 6<sup>e</sup> classe du 4 juin 1956 et reclassé au même grade du 13 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 10 mois 21 jours) : M. Galvani Marcel.

(Arrêtés des 14, 16, 18, 19, 25, 26 et 27 juin 1956.)

Sont réintégrés dans leur emploi du 24 mai 1956 : MM. Nesa Dominique et Lancien Raymond, surveillants de prison de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêtés du 23 juillet 1956.)

Est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 8 août 1956 : M. Forey Georges, surveillant de prison de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 9 août 1956.)

Sont recrutés à titre définitif :

En qualité de surveillants de prison stagiaires :

Du 3 avril 1956 : M. Janer Roger ;

Du 23 avril 1956 : M. Poli Marc ;

En qualité de gardiens de prison stagiaires :

Du 20 avril 1956 : M. Lahcèn ben El Jilali (n° 475) ;

Du 16 mars 1956 : M. Ahsabaïni M'Bark (n° 461).

(Arrêtés des 10 et 23 juillet 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Surveillant commis-greffier de 2<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 avril 1951, et surveillant commis-greffier de 1<sup>re</sup> classe du 13 août 1953 : M. Giacomoni Marc ;

Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1948, et surveillant de 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1950 : M. Quilici Charles ;

Surveillant de prison de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 9 novembre 1949, et surveillant de 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 9 mai 1952 : M. Schurder René.

(Arrêtés des 18, 20 et 21 juillet 1956.)

Est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 6 août 1956, M<sup>me</sup> Bartual Rolande, commis principal de classe exceptionnelle (après trois ans). (Arrêté du 3 août 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, secrétaire-greffier en chef hors classe (2<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> février 1952, avec ancienneté du 14 septembre 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 17 jours) : M. Griguer Maurice, secrétaire-greffier en chef hors classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 24 juillet 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Secrétaire-greffier adjoint, échelon exceptionnel du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 4 décembre 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours) : M. Ducas Marc, secrétaire-greffier adjoint, échelon exceptionnel ;

Commis principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1950, avec ancienneté du 8 octobre 1948, commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1951, commis principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1953 et secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 5 mai 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 5 mois 3 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 23 jours) : M. Broussal Robert, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ;

Commis de 2<sup>e</sup> classe du 7 mars 1953, avec ancienneté du 15 janvier 1952, promu commis de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1954 et reclassé secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 8 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois 22 jours) : M. Bouchez René, secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe ;

Commis de 1<sup>re</sup> classe du 18 octobre 1952, avec ancienneté du 18 septembre 1951, commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 2 janvier 1951, commis principal de 1<sup>re</sup> classe à la même date, avec la même ancienneté, et promu commis principal hors classe du 1<sup>er</sup> novembre 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois) : M. Barrell Jacques, commis principal hors classe.

(Arrêtés des 22, 23 mai, 19 et 21 juin 1956.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 8 octobre 1950, sous-directeur hors classe du 8 octobre 1952 et sous-directeur de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> mars 1955 (majoration pour services de guerre : 2 mois 23 jours) : M. Blanchard Lucien, sous-directeur hors classe ;

Contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 15 juillet 1951, avec ancienneté du 10 juillet 1950, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952 et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 10 juillet 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 5 jours) : M. Depasse Jean, sous-directeur hors classe ;

Sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 30 janvier 1950, et sous-directeur hors classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 janvier 1952 (majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 2 jours) : M. Raynier Jean, sous-directeur hors classe ;

Contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 16 octobre 1952, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 16 octobre 1954 et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 16 octobre 1954 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours) : M. Berge René, sous-directeur hors classe ;

Sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 (majoration pour services de guerre : 6 mois 5 jours) : M. Poirée Henri, sous-directeur hors classe ;

Contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 9 décembre 1951, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 9 décembre 1953 et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 9 décembre 1953 (majoration pour services de guerre : 4 mois 2 jours) : M. Ficot Pierre, sous-directeur hors classe ;

Chef de service adjoint de 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952, contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 12 février 1952, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 12 février 1954 et sous-directeur hors classe du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 12 février 1954 (majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 29 jours) : M. Hupel Maurice, sous-directeur hors classe ;

Contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 8 décembre 1954, et sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe du 2 août 1955, avec ancienneté du 8 décembre 1954 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 20 jours) : M. Battle José, sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe ;

Contrôleur financier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 18 novembre 1951, contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 18 novembre 1953 et contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 18 novembre 1955 (majoration pour services de guerre : 1 mois 13 jours) : M. Maurand Georges, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe ;

Contrôleur financier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 13 juin 1949, contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 13 juin 1951, et contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 13 juin 1953 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 18 jours) : M. Chareyre Robert, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe ;

Contrôleur financier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 6 mars 1951, contrôleur financier de 2<sup>e</sup> classe du 6 mars 1953 et contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe du 6 mars 1955 (majoration pour services de guerre : 9 mois 25 jours) : M. Péraud André, contrôleur financier de 1<sup>re</sup> classe ;

Chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 19 mars 1952, et chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du 19 mars 1954 (majoration pour services de guerre : 4 mois 2 jours) : M. Modica Philippe, sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 6 et 8 août 1956.)

Est nommé chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe du 4 août 1954, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du 4 août 1956 : M. Marty André, sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 26 juin 1956.)

Est nommé, pour ordre, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe du 13 octobre 1955 : M. Bénard Raymond, administrateur civil de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 8 août 1956.)

Est titularisé et nommé chaouch de 8<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bahiri el Arbi, chaouch temporaire. (Arrêté du 27 août 1956.)

Est rayé des cadres du ministère des finances du 17 septembre 1956 : M. Pierron Michel, opérateur, 5<sup>e</sup> échelon, au service d'ordonnancement mécanographique. (Arrêté du 8 septembre 1956.)

Sont nommés :

Commis chef de groupe hors classe du 30 août 1956 : M. Biesse Eugène, commis chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe ;

Commis chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe du 30 juillet 1956 : M. Djerrassi David, commis chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe ;

Commis principal hors classe du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Salord Henri, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Commis principal de 3<sup>e</sup> classe du 11 août 1956 : M. Hannane Amar, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Chaouch de 4<sup>e</sup> classe du 18 mai 1955 : M. Kabbour ben Ahmed, chaouch de 5<sup>e</sup> classe ;

Chaouch de 5<sup>e</sup> classe du 28 décembre 1954 : M. Laamiri Mohamed, chaouch de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 6, 10, 17 et 25 juillet 1956.)

M. Emmanuel Lopez, commis stagiaire, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 17 juillet 1956.)

Sont promus dans l'administration des douanes et impôts indirects :

Sous-directeur régional de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Pieri Paul, sous-directeur régional adjoint, 2<sup>e</sup> échelon ;

Sous-directeurs régionaux adjoints, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Chastel Maurice et Jégouzo Jean, sous-directeurs régionaux adjoints, 1<sup>er</sup> échelon ;

Inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Vinciguerra Jacques, inspecteur central-rédacteur de 1<sup>re</sup> catégorie.

(Arrêtés du 7 août 1956.)

Est titularisé et nommé commis de 3<sup>e</sup> classe du 15 mars 1956 et reclassé au même grade du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 15 septembre 1954 : M. Cruz Joseph, commis stagiaire. (Arrêté du 7 juin 1956.)

Est titularisé et nommé commis de 3<sup>e</sup> classe du 15 mars 1956 et reclassé au même grade du 15 décembre 1954, avec ancienneté du 11 octobre 1954 : M. Peinado Norbert, commis stagiaire. (Arrêté du 7 juin 1956.)

Sont promus, au service des domaines, du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

Inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon : M. Jack Robert, inspecteur hors classe ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon : M. Dos Reis Armand, agent principal de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 3<sup>e</sup> échelon : M<sup>me</sup> Egéa Solange, agent de constatation et d'assiette, 2<sup>e</sup> échelon ;

Commis de 2<sup>e</sup> classe : M. Chabaud Claude, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêtés du 11 septembre 1956.)

Est promu contrôleur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 14 octobre 1956 : M. Murcia Jean, contrôleur, 7<sup>e</sup> échelon des domaines. (Arrêté du 10 septembre 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 24 mai 1956 : M. Montlahuc Yves, inspecteur adjoint stagiaire du service de la taxe sur les transactions, en disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires. (Arrêté du 25 juin 1956.)

Est nommé, après concours, commis stagiaire au service des perceptions du 26 décembre 1955 : M. Afkimich Abdesslem, commis temporaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1956.)

Est titularisé et nommé *agent de recouvrement*, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1956 et reclassé au 2<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 24 février 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 13 jours, et majoration pour services de guerre : 9 mois 24 jours) : M. Koubi Charles, agent de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon (stagiaire) du service des perceptions. (Arrêté du 8 septembre 1956.)

Sont promus, au service des perceptions, du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

*Chef de service de 1<sup>re</sup> classe (2<sup>e</sup> échelon)* : M. Vignal Emile, chef de service de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) ;

*Agent principal de recouvrement, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Giudicelli Tous-saint, agent principal de recouvrement, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Agent principal de recouvrement, 2<sup>e</sup> échelon* : M. Thomas Roland, agent principal de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Commis d'interprétariat chef de groupe hors classe* : M. Cher-kaoui Mohamed, commis d'interprétariat chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés du 13 septembre 1956.)

Sont nommés, au service de la taxe sur les transactions, du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* : M. Mougou Pierre, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Llorens Anne-Marie, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 7 septembre 1956.)

\*  
\*  
\*

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est reclassé *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 20 février 1954 : M. Énée Henri, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 15 juin 1956.)

Est nommé *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (personnel de nettoyage)* du 28 janvier 1955 : M. Ganal Tebaa, agent journalier. (Arrêté du 4 juillet 1956.)

Est reclassé *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 19 octobre 1953 : M. Piébac Bernard, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 15 juin 1956.)

Sont promus :

*Agent public hors catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Aullo Ivan, agent public hors catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Vallier Gabriel, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1951 : M. Boutayeb Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> mars 1951 : M. Bouzaafar Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1951 : M. Robio Abdallah ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1951 : MM. Saligane Ahmed, Boufarouj Ahmed et Mergani M'Hammed ;

Du 1<sup>er</sup> août 1951 : M. Bizri Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1951 : M. Tachbou Betaïd ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1951 : M. Bekkari Mohammed,

sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951 : MM. Bouaita Bouchta et Bamou Lahsèn, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1951 : M. Rahal Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* :

Du 1<sup>er</sup> mars 1951 : M. Slassi Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1951 : M. Ihim Houmad,

sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 6, 7, 10 et 13 septembre 1956.)

Sont promus :

*Sous-ingénieur de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Jean Yves, sous-ingénieur hors classe (après 4 ans), 3<sup>e</sup> échelon ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Manel Eloi, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Chefs chaouchs de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Mohamed ben Hadj Embark Ouail Ali et Houmad ben Hamed ben Hachemi, chaouchs de 1<sup>re</sup> classe ;

*Chaouchs de 1<sup>re</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Addi ben Hamou ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Sahli Hamou,

chaouchs de 2<sup>e</sup> classe ;

*Chaouchs de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Mouddèn Allal ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Mohamed ben Abdelkadèr ben Ali,

chaouchs de 4<sup>e</sup> classe ;

*Chaouch de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Lofti Bouchaïb, chaouch de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 14, 29 juin et 25 juillet 1956.)

Est nommé, à titre définitif, *adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Dijon Robert, nommé à ce grade à titre provisoire. (Arrêté du 31 juillet 1956.)

Est dispensé du stage et reclassé *agent technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 22 octobre 1954, avec ancienneté du 11 août 1952, et promu *agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Piérobob André, agent technique stagiaire. (Arrêté du 25 juin 1956.)

Sont reclassés, en application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954 :

*Ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1948, avec ancienneté du 25 mars 1948, *ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 25 mars 1953, et *ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe* du 25 juin 1955 : M. Lavergne Maurice ;

*Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 10 juillet 1948, et *adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 10 janvier 1952 : M. Carriot René ;

*Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 17 juillet 1950, *1<sup>re</sup> classe* du 17 janvier 1953 et *adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe* du 17 avril 1955 : M. Avanzini Marcel ;

*Agent technique principal hors classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1951, avec ancienneté du 6 juin 1949, *agent technique principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 6 juin 1952, et promu *agent technique principal de classe exceptionnelle (après 3 ans)* du 6 juin 1955 : M. Nolgrove Jean ;

*Agent technique principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1950, avec ancienneté du 3 novembre 1949, *agent technique principal hors classe* du 3 septembre 1952 et *agent technique principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans)* du 3 juin 1955 : M. Renaud Max ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1950, avec ancienneté du 25 mai 1949, *commis principal hors classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 25 février 1952, et *commis principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon)* du 25 octobre 1954 : M. Musso Henri ;

Commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 8 janvier 1950, commis principal de 1<sup>re</sup> classe du 8 août 1952 et commis principal hors classe du 8 février 1955 : M. Covillas Raymond ;

Commis de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 29 septembre 1950, et commis principal de 3<sup>e</sup> classe du 29 mai 1953 : M. Podtiaguine Michel ;

Commis de 2<sup>e</sup> classe du 26 décembre 1950, avec ancienneté du 19 octobre 1949, 1<sup>re</sup> classe du 21 juillet 1952 et commis principal de 3<sup>e</sup> classe du 21 mars 1955 : M. Joly Michel.

(Arrêtés des 24, 26, 28 mai, 5 et 9 juin 1956.)

Est reclassé ingénieur adjoint de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 24 novembre 1953 : M. Gras Robert, ingénieur adjoint de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 25 mai 1956.)

Est dispensé du stage et reclassé agent technique de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 15 décembre 1953 : M. Recoing Georges, agent technique stagiaire. (Arrêté du 11 juin 1956.)

Est dispensé du stage et reclassé agent technique de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Moralès Jean-Jacques, agent technique stagiaire. (Arrêté du 11 juin 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté fixée au 1<sup>er</sup> juillet 1951 : M. Grimaud Henri, conducteur de chantier de 5<sup>e</sup> classe, en disponibilité pour obligations militaires. (Arrêté du 25 mai 1956.)

Est nommé ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1953, avec ancienneté du 25 février 1952 : M. Viala Edmond, ingénieur T.P.E. de 1<sup>re</sup> classe, en service détaché. (Arrêté du 28 mai 1956.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> août 1956 :

Ingénieur subdivisionnaire de 3<sup>e</sup> classe : M. Mestries Jean, ingénieur subdivisionnaire de 4<sup>e</sup> classe ;

Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe : M. Laval Maurice, adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe ;

Adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe : M. Quenet Paul, adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe : M. Calonne Paul, adjoint technique de 3<sup>e</sup> classe ;

Agent technique principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) : M. Estienne René, agent technique principal hors classe ;

Agent technique principal de 1<sup>re</sup> classe : M. Pécouil Pierre, agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Conducteur de chantier principal de 3<sup>e</sup> classe : M. Gonzalès Jean, conducteur de chantier de 1<sup>re</sup> classe ;

Conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe : M. Dionisius Marcel, conducteur de chantier de 4<sup>e</sup> classe ;

Chef de bureau d'arrondissement principal de 3<sup>e</sup> classe : M. Brutsche Gérald, chef de bureau d'arrondissement principal de 4<sup>e</sup> classe ;

Commis principal de classe exceptionnelle (3<sup>e</sup> échelon) : M. Grangeon Aimé, commis principal de classe exceptionnelle (2<sup>e</sup> échelon) ;

Commis principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon) : M. Moréra Lucien, commis principal hors classe ;

Commis principal hors classe : M. Costalin Roger, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Commis principal de 1<sup>re</sup> classe : M. Sampiéri Simon, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Commis de 2<sup>e</sup> classe : M. Brotons Émile, commis de 3<sup>e</sup> classe ;  
Dame employée de 5<sup>e</sup> classe : M<sup>me</sup> Mazzoni Marie, dame employée de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 26 juin et 16 juillet 1956.)

Est nommé, après concours professionnel, agent technique stagiaire du 26 mai 1956 : M. Vasse Albert, agent journalier. (Arrêté du 13 juin 1956.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> mars 1956 :

Ingénieur principal de 2<sup>e</sup> classe : M. Lavergne Maurice, ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe ;

Adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe : M. Golovlioff Nicolas, adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon : M<sup>me</sup> Casanova Jeanne, dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon.

Arrêtés du 30 mai 1956.)

Est titularisé et nommé contrôleur de 3<sup>e</sup> classe des transports et de la circulation routière du 1<sup>er</sup> février 1956 et reclassé contrôleur principal de 2<sup>e</sup> classe à la même date : M. Christol Aimé, contrôleur stagiaire des transports et de la circulation routière. (Arrêté du 31 mai 1956.)

Est dispensé du stage et reclassé commis de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 27 juin 1954 : M. Benlalcène Nordine, commis stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1956.)

Est promue sténodactylographe de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M<sup>me</sup> Graebling Hélène, sténodactylographe de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 7 août 1956.)

Est promu chaouch de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Mohamed ben Ahmed ben Ali, chaouch de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 16 juillet 1956.)

Est dispensé du stage et reclassé agent technique de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 2 mars 1955 : M. Schmidt Jean, agent technique stagiaire. (Arrêté du 11 juin 1956.)

Est promu agent technique principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon (après 3 ans) du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Pérez Manuel, agent technique principal de classe exceptionnelle (1<sup>er</sup> échelon). (Arrêté du 5 juin 1956.)

Est reclassé agent public hors catégorie, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954, avec ancienneté du 17 avril 1954 : M. Combes André, agent public hors catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 11 juillet 1956.)

Est reclassé agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 12 mai 1953 : M. Abrard Norbert, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 23 juin 1956.)

Est réintégré dans son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 15 septembre 1956 : M. Piétri Jean, ingénieur subdivisionnaire de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 22 août 1956.)

Est acceptée, à compter du 1<sup>er</sup> août 1956, la démission de son emploi de M. Perrat Firmin, contrôleur principal de 1<sup>re</sup> classe des transports et de la circulation routière. (Arrêté du 14 août 1956.)

Sont reclassés :

Sous-agent public hors catégorie, 2<sup>e</sup> échelon (chef de chantier) du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Boulhacène Lahoucine, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon (chef porte-mire) du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Gaabouri Ali, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 11 juin et 9 août 1956.)

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (manœuvre spécialisé) : du 28 janvier 1955 : M. Kehaïl Sellam, agent journalier. (Arrêté du 26 juillet 1956.)*

Sont promus :

*Commis principal de classe exceptionnelle (3<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Figari Gabriel, commis principal de classe exceptionnelle (2<sup>e</sup> échelon) ;*

*Chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bouih ben Hamadi, chaouch de 1<sup>re</sup> classe ;*

*Chaouch de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Nachie Kaddour, chaouch de 4<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés des 25 et 26 juin 1956.)

Sont promus :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1951 : M. Benazizi Lhassèn, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon :*

*Du 1<sup>er</sup> novembre 1951 : M. Aït Haddou Saïd ;*

*Du 1<sup>er</sup> décembre 1951 : M. Mouany Ahmed ;*

*Du 1<sup>er</sup> avril 1951 : M. Benabayeb Tahar,*

*sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon :*

*Du 1<sup>er</sup> mai 1951 : M. Barkael Hadi ;*

*Du 1<sup>er</sup> août 1951 : M. Rachid Mohamed,*

*sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1951 :*

*M. Bellag Mohammed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêtés du 5 septembre 1956.)*

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*

*Est titularisé et nommé sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon (manœuvre non spécialisé) du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1950 : M. Aït Arbane Moha, agent journalier. (Arrêté du 2 août 1956.)*

*Rectificatif au Bulletin officiel n° 2290, du 14 septembre 1956, page 1063.*

*Sont titularisés et nommés sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie (manœuvres non spécialisés) du 1<sup>er</sup> janvier 1951 :*

*Au lieu de : « 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 12 août 1949 : M. Alouane Ahmed, ..... » ;*

*Lire : « 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 12 août 1949 : M. Alouane Ahmed, ..... »*

\*  
\* \*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

*Est nommé conseiller technique du paysanat du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Vignier Paul, ingénieur en chef du génie rural, détaché auprès de la centrale d'équipement agricole du paysanat. (Arrêté du président du conseil du 22 août 1956.)*

\*  
\* \*

MINISTÈRE DE LA SANTÉ.

*Est nommé adjoint de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'État) du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Lamari Lahoussine, infirmier journalier. (Arrêté du 26 juillet 1956.)*

*Sont nommés, après concours, adjoints et adjointes techniques de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Akki Haïda, Alfi Abdesslam, Badri Rhali, Boutaybi el Houssine, Choukiri Ahmed, El Khomri Jebbour, Bezzazzi Lahcèn, Filali Mohammed, Imamouch Abdelkadèr, Kahoul Mohamed, Kanouni Abdelkebir, Korb Aïssa, Madrane Mohamed, Mizza Mizza, Mjahed Hassane, Merbouh Mohamed, Naji Mohamed, Rholem Sellam, Tahil Abdesslam, Tazmi Ahmed, Tirkhat Brahim et Zekri Driss ; M<sup>lles</sup> Benhima Halima et Kessous Esther. (Arrêtés du 22 août 1956.)*

*Sont titularisés et nommés infirmiers de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : MM. Abdelaziz Trombati et Sellame Hassan, infirmiers temporaires. (Arrêtés du 14 janvier 1956.)*

Sont promus :

*Maître infirmier de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Chahdi Ali, maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Maître infirmier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. El Mnasri M'Hammed, infirmier de 1<sup>re</sup> classe.*

(Arrêtés du 25 juillet 1956.)

*Est nommé infirmier stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1954, titularisé et nommé infirmier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956, reclassé infirmier de 2<sup>e</sup> classe du 21 février 1955, avec ancienneté du 21 février 1950 (bonifications pour services militaires de guerre et services civils : 8 ans 4 mois 10 jours), et promu infirmier de 1<sup>re</sup> classe du 21 février 1955, avec ancienneté du 21 août 1953 : M. Orfi Driss, infirmier temporaire. (Arrêté du 14 janvier 1956.)*

\*  
\* \*

MINISTÈRE DES P.T.T.

Sont promus :

*Chefs de centre de 4<sup>e</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) du 16 avril 1956 : MM. Gégot Robert et Tréfigny Guy, inspecteurs hors classe ;*

*Chef de section, 3<sup>e</sup> échelon du 6 août 1956 : M. Braud René, chef de section, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Inspecteurs :*

*Hors classe du 21 août 1956 : M. Damestoy René, inspecteur, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Corse François, inspecteur, 3<sup>e</sup> échelon ;*

*3<sup>e</sup> échelon du 6 juillet 1955 : M. Simon Maurice, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*2<sup>e</sup> échelon :*

*Du 16 août 1955 : M. Rumeur François ;*

*Du 26 novembre 1955 : M. Adroguer Roger ;*

*Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Gafa Gabriel ;*

*Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Morel Gilbert ;*

*Du 16 février 1956 : M. Galtier Pierre,*

*inspecteurs, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Raul Georges, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Antomori Louis, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ;*

*Inspecteurs adjoints :*

*5<sup>e</sup> échelon :*

*Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Charenton Robert ;*

*Du 26 juillet 1956 : M. Novis René ;*

*Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Fuhrer Charles,*

*inspecteurs adjoints, 4<sup>e</sup> échelon ;*

*4<sup>e</sup> échelon du 16 août 1956 : M. Herrera René, inspecteur adjoint, 3<sup>e</sup> échelon ;*

3<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1956 : M. Marcillaud Edmond, inspecteur adjoint, 2<sup>e</sup> échelon ;

Contrôleurs des I.E.M. :

7<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Legrand Henri ;

Du 21 juillet 1956 : M. Gauthe René ;

Du 21 août 1956 : MM. Berlemont Marc et Gongora Gaston ;

Du 16 septembre 1956 : M. Lopez Michel,

contrôleurs des I.E.M., 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 11 juin 1956 : M. Deharo Fernand, contrôleur des I.E.M., 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 11 août 1956 : M. Llorens Gilbert, contrôleur des I.E.M., 4<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1956 : M. Onesta Claude, contrôleur, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 26 juillet 1956 : MM. Mokrane Allel et Prud'homme Robert, contrôleurs, 1<sup>er</sup> échelon ;

Agent principal d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon du 21 août 1956 : M. Pinton Paul, agent d'exploitation, 6<sup>e</sup> échelon ;

Agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon du 11 juin 1956 : M. Mathieu François, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 28, 30 avril, 5, 24, 25 mai, 2, 20, 27 juin et 27 juillet 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Contrôleurs des I.E.M. :

3<sup>e</sup> échelon du 15 juillet 1956 : MM. Corompt Pierre et Noël André ;

2<sup>e</sup> échelon du 15 juillet 1956 : M. Martin Lucien ;

1<sup>er</sup> échelon du 15 juillet 1956 et reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1956 : M. Azam Maurice,

contrôleurs des I.E.M. stagiaires.

(Arrêtés des 29 mai et 22 juin 1956.)

Sont titularisés et nommés contrôleurs des I.E.M., 1<sup>er</sup> échelon du 15 juillet 1956 : MM. Aloccio Alphonse et Delisle Roland, contrôleurs des I.E.M. stagiaires. (Arrêté des 29 et 30 mai 1956.)

Sont reclassés contrôleurs des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : MM. Sève Michel et Roux René, contrôleurs des I.E.M., 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêtés des 26 mai et 14 juin 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 septembre 1950, 5<sup>e</sup> échelon du 11 novembre 1952 et chef de centre de 4<sup>e</sup> classe (4<sup>e</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Gérard Maurice ;

Inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951, inspecteur, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 10 mars 1951, 2<sup>e</sup> échelon du 11 mars 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 11 mars 1955 : M. Pallier Paul ;

Inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 16 octobre 1948, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 25 octobre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 26 octobre 1954 : M. Comet André ;

Inspecteur adjoint, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 21 octobre 1949, 4<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 octobre 1951, et 5<sup>e</sup> échelon du 21 octobre 1953 : M. Brico Marcel ;

Contrôleur des I.E.M., 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 26 août 1951, contrôleur principal des I.E.M., 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 20 octobre 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 21 octobre 1954 : M. Guenoun André ;

Contrôleur, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 11 janvier 1952, contrôleur principal, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 9 août 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 11 août 1955 : M. Robert Henri ;

Contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 août 1949, 6<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 11 août 1951, 7<sup>e</sup> échelon du 11 août 1953 et contrôleur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Debée Jean.

(Arrêtés des 16, 28 avril, 3, 26 mai, 1<sup>er</sup>, 14 juin et 10 juillet 1956.)

Sont nommés, après concours, contrôleurs des I.E.M. stagiaires :

Du 24 décembre 1955 : M. Dalles Michel ;

Du 10 mars 1956 : MM. Lopez Louis et Quattrochi André, agents des installations.

(Arrêtés des 9 avril et 29 mai 1956.)

Sont promus :

Chef de secteur, 7<sup>e</sup> échelon du 16 février 1956 : M. Cathala Louis, chef de secteur, 6<sup>e</sup> échelon ;

Contrôleurs des travaux de mécanique, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Gandolfo André et Palomares François ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : MM. Rieu Émile, Dujardin Roger et Hauc Gérard,

conducteurs de chantier, 1<sup>er</sup> échelon ;

Contrôleurs des travaux de mécanique, 2<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Abdelhac ben Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Cortay Jean-Claude,

contrôleurs des travaux de mécanique, 1<sup>er</sup> échelon ;

Conducteurs de chantier :

6<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1956 : M. Caranoni François, conducteur de chantier, 5<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Polledri Jean, conducteur de chantier, 2<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Martinez Émile, conducteur de chantier, 1<sup>er</sup> échelon ;

Contremaitre, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1956 : M. Fellat Larbi, contremaitre, 2<sup>e</sup> échelon ;

Agents techniques conducteurs :

6<sup>e</sup> échelon du 21 août 1956 : M. Cau Marcel, agent technique conducteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 21 août 1956 : M. Arnaud René, agent technique conducteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Desbordes Christian ;

Du 11 juillet 1956 : M. Gulli Georges, agents techniques conducteurs, 3<sup>e</sup> échelon ;

Agents principaux des installations :

8<sup>e</sup> échelon du 11 juin 1956 : M. Lafon Marc, agent principal des installations, 7<sup>e</sup> échelon ;

7<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Ivorra Lorenzo ;

Du 21 juillet 1956 : M. Montéro Pierre, agents principaux des installations, 6<sup>e</sup> échelon ;

Agents des installations :

7<sup>e</sup> échelon du 11 août 1956 : M. Sanz Raymond, agent des installations, 6<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon :

Du 16 août 1956 : M. La Carbona Nicolas ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Perrin Yves, agents des installations, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Pérez Loys, agent des installations, 3<sup>e</sup> échelon ;

**3<sup>e</sup> échelon :**

Du 16 juillet 1956 : M. Forges Jean ;  
 Du 26 juillet 1955 : M. Costa Edmond ;  
 Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Azéma André,  
 agents des installations, 2<sup>e</sup> échelon ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 11 juillet 1956 : M. Binder Gabriel ;  
 Du 16 août 1956 : M. Ravazzoli Gino,  
 agents des installations, 1<sup>er</sup> échelon ;

**Agents techniques de 1<sup>re</sup> classe :****4<sup>e</sup> échelon :**

Du 6 juillet 1956 : M. Touati Moïse ;  
 Du 21 juillet 1956 : M. Pérez Jules,  
 agents techniques de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon) ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : MM. Didelle Roger, Gantorbe Claude et Guignard René ;

Du 11 juin 1956 : M. Pons Lucien ;

Du 16 juin 1956 : M. Bordg Paul ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Revol Jean ;

Du 16 juillet 1956 : M. Mavel André ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Bensaïd Azzouz et Errada Jean,  
 agents techniques de 1<sup>re</sup> classe (1<sup>er</sup> échelon) ;

**Agents techniques :**

6<sup>e</sup> échelon du 11 juillet 1956 : M. Forlot François, agent technique, 5<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 16 août 1956 : M. Martinez Francis, agent technique, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 26 août 1956 : M. Léal Marcel, agent technique, 2<sup>e</sup> échelon ;

**2<sup>e</sup> échelon :**

Du 6 août 1956 : MM. Minguez Noël et Persenda Henri ;

Du 26 août 1956 : M. Messaoudi Arezki,  
 agents techniques, 1<sup>er</sup> échelon ;

Mécanicien-dépanneur, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Dussol Christian, mécanicien-dépanneur, 5<sup>e</sup> échelon ;

**Ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie :**

1<sup>er</sup> échelon du 26 août 1956 : M. Gomez Pascal, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;

**4<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Gorin Henri ;

Du 26 juillet 1956 : M. Oliver Christian,  
 ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Maman Victor, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

**Ouvriers d'État de 2<sup>e</sup> catégorie :**

4<sup>e</sup> échelon du 21 août 1956 : M. Bès André, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 16 août 1956 : M. Panisset Marcel, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

**Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie :****9<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Ennaji Mekki ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Leamari Saïd,  
 sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Bouziane Mohamed et Hnicho Omar, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Bouab Mohamed et Kaddouri Ayachi, sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Jemali Brick, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

**4<sup>e</sup> échelon :**

Du 16 septembre 1955 : M. Doukaini M'Bark ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Widdy Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Saadani Kacem,  
 sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Lahribi Habib, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 23 janvier, 25, 28 avril, 3, 25, 26 mai, 2, 6 et 24 juillet 1956.)

**Sont nommés chefs de district, 4<sup>e</sup> échelon :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Gaye-Palettes René, chef de secteur, 7<sup>e</sup> échelon (percevra par anticipation le traitement correspondant à l'indice 350) ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Panebœuf Louis, chef de secteur, 6<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 26 mai 1956.)

Est nommé, après concours, chef de secteur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Mazzoni Michel, conducteur de chantier, 4<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 26 mai 1956.)

Sont nommés, après examen professionnel, ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie (stagiaires) du 16 mai 1956 : MM. Abdellak Mombri, Abdelkadèr Mohamed bel Mouns, postulants ; Hamadan Pouchaïb, ouvrier numéroté ; Afilal Ahmed, Benzaki Jean-Pierre, Benavides Alphonse, Borel Bernard, Boutin Antoine, Bru Paul, Elfatif Abderrahman, Elyamboui Abdelkadèr, Fayet René, Gandolfo Robert, Guglielmetti Jacques, Kalfleiche René, Lazarini Jacques, Lo Maurice, Messina Salvatore, Missaoui Mohamed, Mohamed ben Mustapha Driss, Moreau René, Najar Manuel, Piallat Robert, Pozzo di Borgo Pierre, Pulod Michel, Quarmenil Michel, Ramos Norbert, Roman René et Saoudi Ahmed, ouvriers temporaires. (Arrêtés du 16 mai 1956.)

Est nommé, après concours, agent des installations stagiaire (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Garcia Richard, ouvrier temporaire. (Arrêté du 18 juin 1956.)

Est nommé, après examen, agent technique stagiaire (1<sup>er</sup> échelon) du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Soria Gabriel, ouvrier temporaire. (Arrêté du 4 avril 1956.)

**Sont nommés, après concours, agents techniques stagiaires (1<sup>er</sup> échelon) :**

Du 16 janvier 1956 : MM. Abdellah Fqir Ali, Bakkouri Ahmed, Chergui Abdellah, Chergui Khammar, Fillali Mohamed, Gheribi Hadj Mohamed, Hajjej Mohamed, Lamari Abdeslam, Merrakchi Ahmed, Riffi M'Barek, Oubodib Mohamed, Zaïri Abdelkadèr, Zerouali Mouh-tadi, postulants ; Benmira Abdelaziz et Conay Albert, ouvriers temporaires ;

Du 19 janvier 1956 : M. Amarti Mohamed ;

Du 21 janvier 1956 : M. Slass Allal ;

Du 23 janvier 1956 : M. Bouchama Mohamed,  
 postulants.

(Arrêtés des 12 et 18 avril 1956.)

**Sont nommés :**

Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955, reclassés au 4<sup>e</sup> échelon à la même date et promus au 5<sup>e</sup> échelon.

Du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Adidi Ahmed ;

Du 19 mai 1955 : M. Guerrouj Mimoun,  
 ouvriers journaliers ;

Du 8 octobre 1955 : M. Boutarik Mohamed, ouvrier temporaire ;

Du 9 décembre 1955 : M. Chaoui-Marghichi Kacem ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Ghari Lahcèn ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Haddouch Ahmed,  
ouvriers journaliers ;

Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Hammadi Mohamed, ouvrier journalier ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :

3<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Jaouhar Kalbour ;

4<sup>e</sup> échelon du 28 janvier 1955 et promu au 5<sup>e</sup> échelon :

Du 7 novembre 1955 : M. Ize Rguine Brahim ;

Du 7 mars 1955 : M. Gounebdari Seddik ;

Sous-agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955 et reclassés au 5<sup>e</sup> échelon à la même date : MM. Bensaidi Mohamed, Elhassani Ahmed, Lakhili Moktar et Seddik Mohamed, ouvriers journaliers ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955 et reclassés à la même date :

Au 4<sup>e</sup> échelon : MM. Maataoui Houssine et Saïfia Mohamed ;

Au 3<sup>e</sup> échelon : MM. Aziz Mohamed et El Hak Tahar, ouvriers journaliers ;

Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie :

1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955 et reclassés au 5<sup>e</sup> échelon à la même date : MM. Ankoub Larbi et El Benaïssaoui Bouazza, ouvriers journaliers ;

1<sup>er</sup> échelon du 28 janvier 1955, reclassé au 4<sup>e</sup> échelon à la même date et promu au 5<sup>e</sup> échelon du 15 juin 1956 : M. El Azizi Abdelaziz, ouvrier journalier ;

1<sup>er</sup> échelon du 2 mars 1955 : M. Zdeg Moha, ouvrier journalier.

(Arrêtés des 4, 12, 18 avril, 2, 8, 9, 11, 16, 26 mai et 18 juin 1956.)

Sont reclassés :

Chef de secteur, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1954 et 6<sup>e</sup> échelon à la même date : M. Pagliaro Antoine, conducteur principal des travaux ;

Soudeur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 2 février 1950, agent technique de 1<sup>re</sup> classe (3<sup>e</sup> échelon), avec ancienneté du 2 février 1950, conducteur de chantier, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 2 février 1952, et 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 février 1955, conserve, à titre personnel, les traitements correspondant aux indices 190 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1953, 197 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954, 204 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Ayela François ;

Agents techniques :

7<sup>e</sup> échelon du 18 mars 1954 : M. Fernandez François, agent technique conducteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Bournot Eugène, agent des lignes, 6<sup>e</sup> échelon ;

Mécanicien dépanneur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955 et 3<sup>e</sup> échelon à la même date : M. Marouf Mohamed, mécanicien dépanneur.

(Arrêtés des 21 décembre 1955, 23 avril, 2, 3, 8, 9, 11 mai, 14 et 25 juin 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Chef d'équipe, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 octobre 1951, conducteur de chantier, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 20 mai 1952, et 6<sup>e</sup> échelon du 21 mai 1956 : M. Arthus Eugène ;

Agent des lignes conducteur, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 28 mars 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, agent technique conducteur, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, et 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Yépès François ;

Agent des lignes, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 novembre 1950, agent technique, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 10 novembre

1950, conducteur de chantier, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 31 mai 1952, et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, conserve le bénéfice des traitements correspondant à l'indice 197 à compter du 1<sup>er</sup> juin 1954 et 204 à compter du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Laforgue Robert ;

Ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 9 septembre 1951, 4<sup>e</sup> échelon du 11 septembre 1953 et 3<sup>e</sup> échelon du 11 septembre 1955 : M. Rastoll Joseph ;

Agent des installations, 7<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 septembre 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 6 septembre 1953, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 6 septembre 1953, et 6<sup>e</sup> échelon du 6 septembre 1955 : M. Ducamp Adolphe ;

Agent des lignes conducteur, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 12 août 1949, 3<sup>e</sup> échelon du 16 août 1952, agent technique conducteur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 20 septembre 1952, et 6<sup>e</sup> échelon du 21 septembre 1955 : M. Guarinos Joseph ;

Agent des lignes, 6<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 28 novembre 1949, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1952, agent technique, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1952, agent technique conducteur, 2<sup>e</sup> échelon, du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 7 juin 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 11 juin 1953 : M. Warne Claude ;

Agent des lignes, 4<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 22 mars 1951, agent technique, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 22 mars 1951, et 6<sup>e</sup> échelon du 26 mars 1954 : M. Fourreau Maurice ;

Agent technique stagiaire, avec ancienneté du 17 janvier 1955, et 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 24 novembre 1954 : M. Lelache Claude ;

Agent technique stagiaire, avec ancienneté du 17 janvier 1955, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 25 septembre 1953 : M. Diaz Raymond ;

Agent technique stagiaire, avec ancienneté du 17 janvier 1955, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 18 février 1955 : M. Vargas Joseph.

(Arrêtés des 21 décembre 1955, 1<sup>er</sup>, 7 février, 16, 23, 28 avril, 2, 3, 4, 11 mai, 1<sup>er</sup> et 14 juin 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Agent technique conducteur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Corréa André, agent technique conducteur stagiaire ;

Agent technique conducteur, 2<sup>e</sup> échelon du 11 avril 1955 : M. Cazorla-Ojeda, agent technique conducteur stagiaire ;

Agent technique conducteur, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Castillo François, agent technique conducteur stagiaire ;

Agents des installations :

2<sup>e</sup> échelon du 10 juin 1956 : M. Del Favero Henri ;

1<sup>er</sup> échelon du 10 août 1956 : M. Larrieu Louis,

agents des installations stagiaires ;

Ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie :

4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Meurthe Georges ;

5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Hamalian Siroun ;

6<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Dumas Lucien ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : MM. Carbonne Yvon et Marti Paul ;

7<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Maman Victor ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Aarabi Ahmed,

ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, I.E.M. stagiaires ;

Agents techniques :

2<sup>e</sup> échelon du 17 janvier 1956 : MM. Diaz Raymond et Lelache Claude ;

1<sup>er</sup> échelon du 17 janvier 1956 : MM. Abderrahmane ben Cherki, Boussif ben Mohamed Sghir, Brahim ben Daoufa, Brousse Louis, Calatayud Antoine, Galli Hyacinthe, Girin Marcel, Minguez Noël, Moralès Jean, Mostafa ben Mohamed, Nejarri Mustapha, Omar ben Bouhali, Ramdani Omar, Serghini Rahal et Taouil Mohamed, agents techniques stagiaires.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 19 décembre 1955, 23 mars, 14, 17 avril, 30, 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2, 5 et 16 juin 1956.)

Est nommé, après concours, *agent des installations stagiaire* du 20 avril 1956 : M. Barbéra Claude, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 12 juin 1956.)

Sont nommés, après examen professionnel, *ouvriers d'État de 3<sup>e</sup> catégorie (stagiaires)* du 16 mai 1956 : MM. Bouaddi Obeid, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, Teychené André, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, et Toussaint Jules, ouvrier d'État de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon. (Arrêtés des 16 et 30 mai 1956.)

Sont promus :

*Contrôleur principal des I.E.M., 3<sup>e</sup> échelon* du 21 septembre 1956 : M. Robert Émile, *contrôleur principal, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Contrôleur des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon* du 26 juillet 1956 : M. Jouanchicot Jean-Marie, *contrôleur, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Contrôleur des travaux de mécanique, 3<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1956 : M. Rey Pierre, *contrôleur des travaux de mécanique, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Ouvriers d'État de 4<sup>e</sup> catégorie :*

*3<sup>e</sup> échelon* du 26 août 1956 : M. Beveraggi Jean, *ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Mireté Lucien, *ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*6<sup>e</sup> échelon* du 26 juin 1956 : M. Adenis Pierre, *ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés des 26 avril, 25 mai, 27 juin et 27 juillet 1956.)

Sont nommés, après concours :

*Contrôleur des I.E.M. stagiaire, 1<sup>er</sup> échelon* du 15 juillet 1955 : M. Aloccio Alphonse, *postulant* ;

*Agent des installations stagiaire, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Pagès Jacques, *opérateur* ;

*Ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie des I.E.M. (stagiaire)* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Moncel Lucien, *ouvrier temporaire*.

(Arrêtés des 5 avril, 18 et 21 juin 1956.)

Est reclassé *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 15 février 1956 : M. Notari Arnal, *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon*. (Arrêté du 27 décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *inspecteur, 3<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 18 septembre 1950, *4<sup>e</sup> échelon* du 21 septembre 1952 et *5<sup>e</sup> échelon* du 21 décembre 1955 : M. Bedrignan Pierre. (Arrêté du 28 avril 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

*Agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon* du 4 octobre 1955 : M<sup>me</sup> Berthelot Anne, *agent d'exploitation stagiaire* ;

*Ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Beyrie Bertrand, *ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, stagiaire*.

(Arrêtés des 30 et 31 mai 1956.)

Est nommé, après concours, *contrôleur des travaux de mécanique stagiaire* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Carmona Claude, *ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du 6 juin 1956.)

M. Broux Gérard, *agent des installations, 8<sup>e</sup> échelon*, dont la *démission est acceptée*, est rayé des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du 13 mai 1956. (Arrêté du 9 juillet 1956.)

M. Gillardet René, *ouvrier d'État de 4<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon*, dont la *démission est acceptée*, est rayé des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones du 15 août 1956. (Arrêté du 9 juillet 1956.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones :

Du 15 juillet 1956 : M. Défosse Charles ;

Du 31 juillet 1956 : M. Cellier Paul,

*inspecteurs, échelon hors classe* ;

Du 5 avril 1956 : M. Fourment Jean-Pierre, *contrôleur des I.E.M., 3<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Desport Jean, *chef de district*.

(Arrêtés des 30 avril, 8 et 26 juin 1956.)

#### Résultats de concours et d'examens.

*Concours du 22 octobre 1955 pour l'emploi de technicien de laboratoire (agent public hors catégorie) du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.*

Candidate admise : M<sup>me</sup> Onteniente Colette.

*Examen probatoire du 1<sup>er</sup> septembre 1956 pour l'admission de certains agents dans le cadre des agents publics de l'administration des douanes et impôts indirects (application du dahir du 5 avril 1945, art. 7).*

Candidate admise : M<sup>me</sup> Bressac Carmen, *dame visiteuse temporaire des douanes*.

*Rectificatif au Bulletin officiel n° 2282, du 20 juillet 1956, page 811.*

*Concours du 22 mai 1956 pour le recrutement d'adjoints techniques du ministère de la santé.*

Candidats admis (ordre de mérite) :

Au lieu de : « Miraey M'Hammed..... » ;

Lire : « Miraeh M'Hammed..... »

## Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret du 11 septembre 1956 sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants %	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M <sup>me</sup> Achache Mathilde - Mézaltob, née Halioua.	Institutrice de 5 <sup>e</sup> classe (instruction publique) (indice 240).	16283	64	33			1 <sup>er</sup> janvier 1954.
Meryem bent Si Abdelaziz, veuve Aydi Larbi.	Le mari, ex - inspecteur de 2 <sup>e</sup> classe, 5 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 159).	16284	31/25			Première orpheline : 31/25 %. P.T.O. 4 enfants. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> octobre 1953.
Maftaha Ayouche, veuve Ayouche el Hadi.	Le mari, ex-facteur, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 176).	16285	16/50			P.T.O. 3 enfants.	1 <sup>er</sup> novembre 1955.
MM. Baldacci Dominique.	Commissaire principal, 2 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 450).	16286	80	33			1 <sup>er</sup> mai 1956.
Ballesta Alonzo.	Officier de police principal, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 405).	16287	79	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
Barakat Brahim.	Pacha de 3 <sup>e</sup> catégorie (1 <sup>re</sup> classe) (affaires chérifiennes) (indice 500).	16288	47			3 enfants (10 <sup>e</sup> à 12 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> août 1955.
M <sup>me</sup> Énéa Providence, veuve Barrère Fernand.	Le mari, ex-agent des lignes, 2 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 178).	16289	64/50	33		P.T.O. 2 enfants.	1 <sup>er</sup> juin 1956.
M. Benallou Mohamed.	Agent public de 4 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (intérieur, municipalités) (indice 161).	16290	67				1 <sup>er</sup> janvier 1956.
M <sup>lle</sup> Beniluz-Biton Estrella.	Monitrice de 1 <sup>re</sup> classe (instruction publique) (indice 200).	16291	80				1 <sup>er</sup> octobre 1955.
M <sup>me</sup> Berteaud Adrienne-Marie, née Latapie.	Commis principal de classe exceptionnelle avant 3 ans (finances, C.E.D.) (indice 218).	16292	44				1 <sup>er</sup> août 1956.
M. Blanchard André-Louis.	Manutentionnaire de classe exceptionnelle (P.T.T.) (indice 195).	16293	80	33		1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1956.
M <sup>me</sup> Aïcha Boumahdi, veuve Boumahdi Abdelaziz.	Le mari, ex - adel de 4 <sup>e</sup> classe (finances, douanes) (indice 320).	16294	58/50			P.T.O. 6 enfants.	1 <sup>er</sup> août 1955.
Bac Marie-Eugénie, veuve Brunet Jean-René.	Le mari, ex-sous-directeur régional hors classe, 1 <sup>er</sup> échelon (intérieur) (indice 600).	16295	73/50	33			1 <sup>er</sup> avril 1956.
MM. Cabibel Michel-Fernand.	Médecin principal de 1 <sup>re</sup> classe (santé) (indice 580).	16296	35			5 enfants (1 <sup>er</sup> à 5 <sup>e</sup> rang). Rente d'invalidité : 40 %.	1 <sup>er</sup> mai 1956.
Casanova Joseph.	Inspecteur principal, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 355).	16297	76	33			1 <sup>er</sup> mai 1956.
M <sup>me</sup> Sadya bent Ali el Settatia, veuve Chahib Bouchta.	Le mari, ex-gardien de la paix, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 140).	16298	31/50			Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> janvier 1956.
Guelfucci Marie-Françoise, veuve Chiarisoli Charles-Baptiste.	Le mari, ex-agent technique principal de classe exceptionnelle après 3 ans (travaux publics) (indice 315).	16299	66/50	33		P.T.O. 3 enfants.	1 <sup>er</sup> avril 1956.
M. Chica Vincent.	Agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (intérieur, municipalités) (indice 222).	16300	53			1 enfant (8 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> juin 1956.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
M <sup>me</sup> Callet Alice-Marie, veuve Colin Georges-René.	Le mari, ex-inspecteur hors classe, 2 <sup>e</sup> échelon (travail) (indice 460).	16301	72/50	33	%	Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> avril 1956.
M. Coyo Georges-Adrien-Jean.	Dessinateur-calculateur princi- pal de 1 <sup>re</sup> classe (agriculture, service topographique) (indice 430).	16302	55	33			1 <sup>er</sup> avril 1956.
M <sup>me</sup> Jacob Marie-Louise, veuve Delus Émile-Antoine.	Le mari, ex-commissaire de po- lice, 8 <sup>e</sup> échelon (sûreté natio- nale) (indice 425).	16303	49/50			P.T.O. 1 enfant.	1 <sup>er</sup> juin 1956.
M. Deville Jean-André.	Commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle (sûreté nationale) (indice 610).	16304	79	33	10		1 <sup>er</sup> mai 1956.
M <sup>mes</sup> Ghennou bent Bouchaïb Elmedkouria, veuve El Ghazali Abdelkadèr.	Le mari, ex-gardien de 2 <sup>e</sup> classe (finances, douanes) (indice 116).	16305	18/25			P.T.O. 4 enfants. Orphelin El Mostafa : 18/25 %.	1 <sup>er</sup> avril 1955.
Halima bent Mahjoub, veuve El Haji Mohamed ben Aneur.	Le mari, ex-gardien de la paix, 6 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 152).	16306	14/50			P.T.O. 3 enfants.	1 <sup>er</sup> février 1956.
Haddou bent Bouchaïb ben Lehaïnia, veuve El Yatime Mohammed.	Le mari, ex-brigadier de 1 <sup>re</sup> classe (sûreté nationale) (indice 145).	16307	43/50			P.T.O. 4 enfants.	1 <sup>er</sup> avril 1956.
Khadidja bent Mohamed el Hadji, veuve Faïz Moha, ex-Moha ben Brahim.	Le mari, ex-gardien de la paix, 5 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 148).	16308	72/25			Orphelin Brahim Faïz : 72/25 %. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> décembre 1955.
Aïcha bent Sid Lahcèn ben Brahim, veuve Fa- rissse Brahim, ex-Brahim ben Mohammed ou Fa- rès.	Le mari, ex-secrétaire de mahakma de 1 <sup>re</sup> classe (affai- res chérifiennes) (indice 180).	16309	37/25			Orpheline Rekia Farissse : 37/25 %. P.T.O. 1 enfant.	1 <sup>er</sup> juillet 1955.
Maxime Marie-Louise, veu- ve Ferrer André-Jacques.	Le mari, ex-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (ins- truction publique) (indice 240).	16310	80/50	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
MM. Fohrer Joseph.	Agent subalterne des forces auxiliaires de 1 <sup>re</sup> classe (in- térieur) (indice 290).	16311	23				1 <sup>er</sup> août 1956.
Georget Claude-François.	Chef de district principal de 1 <sup>re</sup> classe (eaux et forêts) (in- dice 280).	16312	80				1 <sup>er</sup> mai 1956.
Got Louis-Marcel.	Secrétaire-greffier adjoint de 1 <sup>re</sup> classe (justice) (indice 315).	16313	34	33			1 <sup>er</sup> juillet 1956.
M <sup>me</sup> Zobra bent Caïd Omar, veuve Hadj Mohamed ben Hadj Abdesselam Laryri.	Le mari, ex-khalifa du caïd méchouar de la mendoubia (affaires chérifiennes) (indice 140).	16314	16/50			P.T.O. 6 enfants.	1 <sup>er</sup> mai 1955.
M. Huguet Lucien-Émile.	Chef dessinateur-calculateur de classe exceptionnelle (service topographique) (indice 475).	16315	80	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>mes</sup> Habiba bent El Hadj el Oquadoudi, veuve Jabri Abderrahmane, ex-Ab- derrahmane ben Moha- med.	Le mari, ex-sous-brigadier, 2 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 153).	16316	52/50			P.T.O. 6 enfants. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> décembre 1955.
Fatma Salhi, veuve Lah- rache Mohammed.	Le mari, ex-cavalier de 5 <sup>e</sup> classe (eaux et forêts) (indice 109).	16317	14/ 16,66			P.T.O. 4 enfants. Premier orphelin : 14/16,66 %. Deuxième orphelin : 14/16,66 %.	1 <sup>er</sup> avril 1955.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
MM. Lalanne Joseph.	Courrier convoyeur, 5 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 210).	16318	80	33		2 enfants (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> juin 1956.
Lamiot Raymond-Henri.	Secrétaire de conservation de classe exceptionnelle (conservation foncière) (indice 360).	16319	80	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>me</sup> Tatin Germaine - Marcelle, veuve Larher Yves-Marie.	Le mari, ex-receveur de 2 <sup>e</sup> classe, 1 <sup>er</sup> échelon (P.T.T.) (indice 460).	16320	80/50	33			1 <sup>er</sup> juillet 1956.
M. Larthe Pierre-François-Armand.	Chef de section principal, 1 <sup>er</sup> échelon (P.T.T.) (indice 500).	16321	80	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>lle</sup> Legrand Adeline-Lucienne, orpheline de M <sup>me</sup> Legrand, née Constant Jeanne-Françoise.	La mère, ex - agent public de 4 <sup>e</sup> catégorie, 4 <sup>e</sup> échelon (instruction publique) (indice 131).	16322	48/50	33			1 <sup>er</sup> mai 1956.
MM. Le Maître Pierre-Philippe-Jean.	Agent technique hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	16323	32			4 enfants (2 <sup>e</sup> à 5 <sup>e</sup> rang). Rente d'invalidité : 50 %.	1 <sup>er</sup> mai 1956.
Lenfant Pierre-Édouard.	Chef de bureau de classe exceptionnelle, 2 <sup>e</sup> échelon (fonction publique) (indice 550).	16324	80				1 <sup>er</sup> août 1956.
Luze Pierre-Marie.	Officier de paix, 4 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 335).	16325	73	33		1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1956.
Mélia Jacques.	Agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (affaires chérifiennes) (indice 290).	16326	47	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
Orphelins (2) Milleliri Pierre-François	Le père, ex-agent technique hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	16327	16/50			P.T.O. 1 enfant. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> février 1956.
M. Nadal Gaston-Hippolyte-Émile.	Contrôleur principal de classe exceptionnelle (agriculture et forêts) (indice 480).	16328	80	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>mes</sup> Aïcha bent Omar, veuve Obada M'Hammed.	Le mari, ex - secrétaire de mahakma de 4 <sup>e</sup> classe (affaires chérifiennes) (indice 150).	16329	11/50			P.T.O. 4 enfants.	1 <sup>er</sup> juillet 1955.
Haas Germaine-Émilienne, veuve Ourliac André-Étienne.	Le mari, ex-chef de district de 2 <sup>e</sup> classe (eaux et forêts) (indice 224).	16330	61/50			P.T.O. 2 enfants. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> février 1956.
M. Panchetti Xavier.	Agent d'élevage hors classe, 1 <sup>er</sup> échelon (agriculture et forêts) (indice 300).	16331	41		10		1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>mes</sup> Papadopulo, née Pannier Fernande - Jeanne - Antoinette.	Agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 231).	16332	62	33			1 <sup>er</sup> août 1956.
Payeur Eliane-Yvonne-Albertine, veuve Payeur Maurice-René.	Le mari, ex-chef de district de 1 <sup>re</sup> classe (eaux et forêts) (indice 250).	16333	58/50			P.T.O. 4 enfants. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> mai 1956.
M. Puech Edmond - Paul - Eugène.	Secrétaire administratif de 1 <sup>re</sup> classe, 3 <sup>e</sup> échelon (intérieur) (indice 305).	16334	66				1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>mes</sup> Pulicani Jeanne, née Vivicorsi.	Agent de constatation et d'assiette, 5 <sup>e</sup> échelon (finances, enregistrement) (indice 190).	16335	27	33			1 <sup>er</sup> juin 1956.
Jost Henriette-Jeanne-Florence, veuve Rabeuf Charles - Pierre - François - Jean.	Le mari, ex-chef de bureau de classe exceptionnelle, 1 <sup>er</sup> échelon (affaires chérifiennes) (indice 525).	16336	48/50	33	10		1 <sup>er</sup> avril 1956.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
MM. Raybaud Louis-Honoré.	Percepteur de 1 <sup>re</sup> classe, 1 <sup>er</sup> échelon (finances) (indice 360).	16337	71	%	%		1 <sup>er</sup> juillet 1956.
Razi Ahmed.	Chef gardien de 4 <sup>e</sup> classe (fi- nances, douanes) (indice 130).	16338	80			2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> janvier 1955.
Rey Georges.	Chef de bureau d'interpréta- riat de classe exceptionnelle, 1 <sup>er</sup> échelon (intérieur) (indice 530).	16339	80	33		2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rangs).	1 <sup>er</sup> juin 1956.
Ripoll Mathias-José.	Agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 2 <sup>e</sup> échelon (intérieur, muni- cipalités) (indice 150).	16340	42	33			1 <sup>er</sup> janvier 1956.
Roblot André - Charles- Pierre.	Sous-directeur de classe excep- tionnelle (fonction publique) (indice 675).	16341	80	33			1 <sup>er</sup> avril 1956.
Romand Gaston.	Inspecteur central de 1 <sup>re</sup> caté- gorie (finances, douanes) (in- dice 500).	16342	80	33	10		1 <sup>er</sup> juin 1956.
Scépé Louis.	Agent technique, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 185).	16343	55	33	20	1 enfant (6 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1956.
Scrivani Gustave - Henri- Jean.	Gardien de la paix, 6 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 225).	16344	30	33			1 <sup>er</sup> mai 1956.
M <sup>mes</sup> Kabour bent Mohamed ben Kirane, première veuve Skalli Ahmed.	Le mari, ex-inspecteur princi- pal, 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté na- tionale) (indice 175).	16345	39/25			P.T.O. 8 enfants. Rente d'invalidité : 100/25 %.	1 <sup>er</sup> octobre 1955.
Chama bent Abdallah ben Bouazza el Mzabi, deuxième veuve Skalli Ahmed.	Le mari, ex-inspecteur princi- pal, 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté na- tionale) (indice 175).	16345 bis	39/25			Rente d'invalidité : 100/25 %.	1 <sup>er</sup> octobre 1955.
M. Son Frédéric-Jean-Marie.	Commis principal de classe excep- tionnelle après 3 ans (agriculture et forêts) (indice 230).	16346	40				1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>me</sup> Ducarre Marguerite - Hen- riette, veuve Soudy Jean-Marie-Charles.	Le mari, ex-gardien de la paix hors classe (sûreté nationale) (indice 210).	16347	58/50	33		P.T.O. 4 enfants. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> novembre 1954.
MM. Tessier André-Alexandre.	Secrétaire de conservation de 1 <sup>re</sup> classe (conservation fon- cière) (indice 285).	16348	28				1 <sup>er</sup> août 1956.
Tisserant André-Charles.	Chef dessinateur-calculateur de 1 <sup>re</sup> classe (service topogra- phique) (indice 450).	16349	80	33			1 <sup>er</sup> avril 1956.
M <sup>mes</sup> Caron Micheline-Denise, veuve Urbaniak Eugène.	Le mari, ex-brigadier, 1 <sup>er</sup> éche- lon (sûreté nationale) (indice 240).	16350	36/50	21,94		Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> mars 1956.
Grand Marie-Ginette, veu- ve Viale Robert-Marcel.	Le mari, ex-agent technique hors classe (eaux et forêts) (indice 185).	16351	29/50			P.T.O. 1 enfant. Rente d'invalidité : 100/50 %.	1 <sup>er</sup> mars 1956.
MM. Vivès Jean-Baptiste.	Brigadier, échelon exceptionnel (finances, douanes) (indice 230).	16352	80	31,41			1 <sup>er</sup> mars 1956.
Zekri Ahmed.	Inspecteur de police de 1 <sup>re</sup> classe, 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 168).	16353	80			2 enfants (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rangs)	1 <sup>er</sup> janvier 1956.

NOM ET PRÉNOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
			%	%			
<i>Pensions concédées au titre du dahir du 27 février 1952.</i>							
M <sup>mes</sup> Agostini Anne - Catherine, veuve Bozzo Louis-Jo- seph-Pierre.	Le mari, ex-agent technique principal de 2 <sup>e</sup> classe (tra- vaux publics) (indice 233).	16354	65/50	33			1 <sup>er</sup> mai 1956.
Peltre Eugénie - Céline, veuve Motlet Julien.	Le mari, ex-ingénieur subdivi- sionnaire de 2 <sup>e</sup> classe (tra- vaux publics) (indice 420).	16355	49/50	33			1 <sup>er</sup> avril 1956.
<i>Pensions déjà concédées et faisant l'objet d'une révision.</i>							
MM. Ambrosini Pierre-Antoine.	Commis chef de groupe hors classe (fonction publique) (indice 270).	13829	80	33	10 Vie du 1 <sup>er</sup> 7-55		1 <sup>er</sup> octobre 1951.
Martinez Julio.	Commis principal de classe ex- ceptionnelle après 3 ans (jus- tice française) (indice 230).	1621	42	33	10		1 <sup>er</sup> juin 1956.
M <sup>me</sup> Bonnet Georgette - Léonie - Marie - Louise, veuve Maury Lucien-René.	Le mari, ex-brigadier de 1 <sup>re</sup> classe (sûreté nationale) (indice 260).	15644	80/50	33			1 <sup>er</sup> avril 1955.
MM. Sebaï Mustapha.	Interprète principal de classe exceptionnelle (intérieur) (in- dice 410).	16073	61				1 <sup>er</sup> novembre 1955.
Soucaïl Georges-Hippolyte.	Chef de division, 2 <sup>e</sup> échelon (intérieur) (indice 455).	15772	71	33	10	1 enfant (4 <sup>e</sup> rang)	1 <sup>er</sup> avril 1955.

Par décret du 6 septembre 1956 sont concédées et inscrites au grand livre des allocations spéciales chérifiennes les allocations énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ECHELON	NUMÉRO d'inscrip- tion	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
M <sup>mes</sup> Jerna bent Mohamed (4 orphe- lins), veuve Boudlali Bouja- maa ben Ahmed.	Le mari, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégo- rie, 9 <sup>e</sup> échelon (conservation foncière) (in- dice 140).	54500	4 enfants.	50/50 50/41/96	1 <sup>er</sup> -3-1955. 1 <sup>er</sup> -1-1956.
Rahma bent El Maalem Abdes- lam (1 orphelin), veuve Moha- med ben Hosseïne.	Le mari, ex-mokhazni de 4 <sup>e</sup> classe (affaires chérifiennes) (indice 103).	54501	Néant.	Montant : 33.000 35.000 50/1/3	1 <sup>er</sup> -4-1951. 10-9-1951. 1 <sup>er</sup> -1-1955.
Aïcha bent Tahar, veuve Bager el Mostafa ben Bouchaïb.	Le mari, ex-maitre infirmier hors classe (santé publique) (indice 140).	54502	Néant.	Montant : 36.668 50/1/3	1 <sup>er</sup> -3-1954. 1 <sup>er</sup> -1-1955.
MM. Slimani Driss ben Mohamed.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> éche- lon (ministère de l'instruction publique et des beaux-arts) (indice 118).	54503	4 enfants.	43	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Yamni Mohamed ben Lyamani.	Ex-chaouch de 2 <sup>e</sup> classe (ministère des finan- ces, C.E.D.) (indice 118).	54504	Néant.	58	1 <sup>er</sup> -3-1956.
M <sup>mes</sup> Fettouma bent Lahbib, veuve Bayti Ali ben Ahmed.	Le mari, ex-cavalier de 1 <sup>re</sup> classe (ministère des finances, impôts ruraux) (indice 120).	54505	Néant.	50/1/3	1 <sup>er</sup> -3-1956.
Rekia bent M'Hamed (2 orphe- lins), veuve Bouali ben Larbi, Bouali ben Larbi (les héritiers).	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 120).	54506	2 enfants.	60/50	1 <sup>er</sup> -11-1955.
	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> éche- lon (P.T.T.) (indice 120).	50057	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M. Fath Allah Abdallah ben Yous- sef.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 4 <sup>e</sup> éche- lon (ministère de l'intérieur) (indice 107).	54507	Néant.	36	1 <sup>er</sup> -1-1956.
M <sup>me</sup> Fatna bent Mohamed, veuve Benazzi Ahmed ben Lhasèn.	Le mari, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégo- rie, 4 <sup>e</sup> échelon (ministère de l'intérieur) (indice 119).	54508 A	Néant.	50/1/16	1 <sup>er</sup> -5-1955.
Orphelins Khadija, Ahmed et Zora, sous la tutelle dative de Ben- azzi Mohamed ben Ahmed, ayants cause de Benazzi Ah- med ben Lhasèn.	Le père, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégo- rie, 4 <sup>e</sup> échelon (ministère de l'intérieur) (indice 119).	54508 B	3 enfants.	50/7/16	1 <sup>er</sup> -5-1955.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	NUMÉRO d'inscription	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Aniba Mekki ben Mohammed.	Ex-mokhazni de 6 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 100).	54509	1 enfant.	29	1 <sup>er</sup> -4-1956.
Elhaïf Mohammed ben El Houcine.	Ex-mokhazni de 3 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 108).	54510	2 enfants.	50	1 <sup>er</sup> -4-1956.
M <sup>me</sup> Mina bent Mohamed, veuve Fahmi Abderrahman ben Brahim (4 orphelins).	Le mari, ex-chef de makhzen de 1 <sup>re</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 123).	54511	5 enfants.	29/50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
MM. Dinari Abdelkadèr ben Mohamed.	Ex-mokhazni de 3 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 108).	54512	2 enfants.	50	1 <sup>er</sup> -4-1956.
Dauni Mohamed ben Miloud.	Ex-chef de makhzen de 1 <sup>re</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 123).	54513	8 enfants.	28	1 <sup>er</sup> -4-1956.
Boumendil el Tibari ben Ahmed.	Ex-chef de makhzen de 1 <sup>re</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 123).	54514	3 enfants.	22	1 <sup>er</sup> -4-1956.
Boussata Ahmed ben Lahsèn.	Ex-mokhazni de 2 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 110).	54515	8 enfants.	44	1 <sup>er</sup> -5-1956.
M <sup>mes</sup> Guendouz Ziyana bent Mohamed, veuve Haddabouih ben Brahim.	Le mari, ex-mokhazni de 2 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 110).	54516	Néant.	38/1/3	1 <sup>er</sup> -1-1956.
M'Barka bent Mohamed, veuve Rabia Salah ben Mohamed.	Le mari, ex-mokhazni de 6 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 100).	54517 A	Néant.	35/1/32	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Zahra bent Youssef (7 orphelins), veuve Rabia Salah ben Mohamed.	Le mari, ex-mokhazni de 6 <sup>e</sup> classe (ministère de l'intérieur, I.F.A.) (indice 100).	54517 B	7 enfants.	35/15/32	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Aïoucha bent Ouali Filali, veuve Ahmed Zougari.	Le mari, ex-pointeur de 1 <sup>re</sup> classe (douanes) (indice 142).	54518	Néant.	50/1/3	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Ahmed Zougari (les héritiers).	Ex-pointeur de 1 <sup>re</sup> classe (douanes) (indice 142).	50319	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M <sup>me</sup> Zohra bent Mohamed (2 orphelins), veuve Mohamed ben Abdallah Cheilh.	Le mari, ex-marin de 1 <sup>re</sup> classe (douanes) (indice 120).	54519	Néant.	50/50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Mohamed ben Abdallah Cheilh (les héritiers).	Ex-marin de 1 <sup>re</sup> classe (douanes) (indice 120).	51007	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M. Balj Mohamed ben Brahim.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégoric, 6 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 118).	54520	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -3-1956.
M <sup>me</sup> Hajja Barka (1 orphelin), veuve Kaddour ben Ahmed.	Le mari, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 135).	54521	1 enfant.	50/50	1 <sup>er</sup> -10-1955.
Kaddour ben Ahmed (les héritiers).	Ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (indice 135).	52862	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M <sup>mes</sup> Zahra bent Driss, veuve Zekourti Miloud ben Larbi.	Le mari, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 135).	54522	Néant.	50/1/3	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Fatima bent Hadj Mohamed, veuve Keddaoui Ahmed ben Abbès (5 orphelins).	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (travaux publics) (indice 116).	54523	5 enfants	Montant : 40.000 50/50	1 <sup>er</sup> -6-1953. 1 <sup>er</sup> -1-1955.
M. Oussadd Rahou ben Ali.	Ex-infirmier vétérinaire de 2 <sup>e</sup> classe (ministère de l'agriculture et des forêts) (indice 115).	54524	2 enfants.	25	1 <sup>er</sup> -1-1956.
M <sup>me</sup> Yamna bent Lhoucine, veuve Adardour Moulay M'Hamed ben Haddou.	Le mari, ex-cavalier de 4 <sup>e</sup> classe (ministère des eaux et forêts) (indice 112).	54525	Néant.	45/1/3	1 <sup>er</sup> -7-1955.
Adardour Moulay M'Hamed ben Haddou (les héritiers).	Ex-cavalier de 4 <sup>e</sup> classe (ministère des eaux et forêts) (indice 112).	50746	Néant.	45	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M <sup>me</sup> Batoul bent El Haj Mohammadine (1 orphelin), veuve Mahmoud Ahmed ben Amar.	Le mari, ex-cavalier de 1 <sup>re</sup> classe (ministère des eaux et forêts) (indice 120).	54526	5 enfants (3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> rang).	57/50 A.C. 33	1 <sup>er</sup> -11-1955.
Mahmoud Ahmed ben Amar (les héritiers).	Ex-cavalier de 1 <sup>re</sup> classe (ministère des eaux et forêts) (indice 120).	50704	Néant.	57 A.C. 33	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M <sup>me</sup> Mahjouba bent Ahmed el Alaoui, veuve Mohamed ben Lahcèn.	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (ministère des eaux et forêts) (indice 113).	54527	Néant.	Montant : 22.868 49/1/3	1 <sup>er</sup> -5-1954. 1 <sup>er</sup> -1-1955.
Jmia bent Belkhir (5 orphelins), veuve Zerhoun Messaoud ben Blal.	Le mari, ex-caporal sapeur-pompier professionnel, 1 <sup>er</sup> échelon (municipaux de Rabat) (indice 136).	54528	6 enfants.	50/50	1 <sup>er</sup> -12-1955.
M. Tamoud Omar ben Thami.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Rabat) (indice 109).	54529 A	Néant.	42	1 <sup>er</sup> -11-1955.
M <sup>me</sup> Aïcha bent Lahmadi, épouse divorcée de Tamoud Omar ben Thami.	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Rabat) (indice 109).	54529 B	4 enfants.	Sans taux d'allocation.	1 <sup>er</sup> -11-1955.
M. Jahmoun Mohamed ben Larbi	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Meknès) (indice 125).	54530	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE, ÉCHELON	NUMERO d'inscription	PRESTATIONS familiales	POURCENTAGE	EFFET
MM. Hourri Brik ben Omar.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Meknès) (indice 113).	54531	4 enfants.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Ouachcha Achour ben Mohamed.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Meknès) (indice 122).	54532	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Rerhaib Mohamed ben Allal.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Meknès) (indice 113).	54533	1 enfant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Nouri Abderrahman ben Larbi.	Ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 125).	54534	Néant.	46	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Semlawi Salah ben Salem.	Ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 0 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 140).	54535	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Khachane Houssine ben Mansour.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 109).	54536	1 enfant	35	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Kharraz Abdellah ben Mohamed.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 122).	54537	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Hasid Mohammed ben Brahim.	Ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 135).	54538	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Taleb Mohamed ben Ahmed.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 116).	54539	Néant.	40	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Bachre Bouazza ben Mohamed	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 116).	54540	5 enfants.	41	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Louddan Mohamed ben Abdallah.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 120).	54541	1 enfant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Atr Mohamed ben Mansour.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 5 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 109).	54542	1 enfant.	39	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Lhafra Ali ben Mohammed.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 125).	54543	3 enfants.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Karba Ali ben Abdallah.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 120).	54544	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
M <sup>me</sup> Mahjouba bent Messaoud, veuve Baur Jamaa ben Belkheir.	Le mari, ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 122).	54545	Néant.	50/1/3	1 <sup>er</sup> -12-1955.
Fatouma bent Mohamed, veuve Mohamed ben Rahal el Meskini.	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 116).	54546	Néant.	50/1/3	1 <sup>er</sup> -3-1956.
Mhamed ben Rahal el Meskini (les héritiers).	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 116).	50269	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1955.
M <sup>me</sup> Aïcha bent Abdallah (5 orphelins), veuve Bajjouk Omar ben Malek.	Le mari, ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 8 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 122).	54547	5 enfants.	50/50	1 <sup>er</sup> -9-1955.
M. Sakhi Mohammed ben Hamou.	Ex-sous-agent public de 2 <sup>e</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 125).	54548	1 enfant.	50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
M <sup>me</sup> Fatma bent M'Hamed (2 orphelins), veuve Majnaoui Moulay Djilali.	Le mari, ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 111).	54549	2 enfants.	42/50	1 <sup>er</sup> -1-1956.
Majnaoui Moulay Djilali (les héritiers).	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 6 <sup>e</sup> échelon (municipaux de Casablanca) (indice 111).	53772	Néant.	42	1 <sup>er</sup> -1-1955.
MM. Ben Soltane Mhammed ben Mohammed.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux d'Oujda) (indice 113).	54550	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -12-1955.
Hamdi Benyounés ben Elarbi.	Ex-sous-agent public de 3 <sup>e</sup> catégorie, 7 <sup>e</sup> échelon (municipaux d'Oujda) (indice 113).	54551	Néant.	50	1 <sup>er</sup> -12-1955.
M <sup>me</sup> Khadija bent Mohamed (4 orphelins), veuve Moulay Aïssa Moussa ben Mohamed.	Le mari, ex-sous-agent public de 1 <sup>re</sup> catégorie, 9 <sup>e</sup> échelon (municipaux d'Oujda) (indice 140).	54552	4 enfants.	50/50	1 <sup>er</sup> -2-1956.

### Admission à la retraite.

M. Acquaviva César, contrôleur principal de comptabilité à l'échelon exceptionnel, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du 26 juillet 1956.)

MM. Reghay Brahim, amin el amelak de 2<sup>e</sup> classe, Tazi Lachhab Mohammed, amin el amelak de 3<sup>e</sup> classe, et Aatar Tahar, amin el amelak de 7<sup>e</sup> classe, des domaines, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère des finances du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêtés du 26 juillet 1956.)

M. Le Breton Robert, contrôleur principal de classe exceptionnelle (2<sup>e</sup> échelon), est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des finances (service des perceptions, du 1<sup>er</sup> novembre 1956. (Arrêté du 10 septembre 1956.)

M<sup>lle</sup> Alfonsi Clémentine, commis chef de groupe hors classe, est admise à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres du ministère des finances du 5 août 1956. (Arrêté du 21 juillet 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère des finances (administration des douanes et impôts indirects) du 1<sup>er</sup> août 1956 :

MM. Mohamed Bou Mehdi ;

Hadj Driss ben Azzouz ben Kiran ;

Hadj Mohamed ben Essadik Bargache,  
oumana de 1<sup>re</sup> classe ;

Elaoufir Seddik, adel de 1<sup>re</sup> classe ;

Mohamed ben Taïeb el Badraoui, amin de 3<sup>e</sup> classe ;

Hadj Mohamed ben Ali Marcil Errabati, amin de 4<sup>e</sup> classe ;

Larbi ben M'Hamed Djerrari, amin de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 7 août 1956.)

M<sup>me</sup> Pagnon Germaine, secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon, est admise à faire valoir ses droits à la retraite au titre des dispositions transitoires prévues à l'article 10 du dahir du 26 janvier 1955 et rayée des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> août 1956. (Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 1<sup>er</sup> août 1956.)

M. Achour Benachir, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres du ministère de la santé pour invalidité physique ne résultant pas du service du 1<sup>er</sup> juillet 1956. (Arrêté du 4 juillet 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère des P.T.T. :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

MM. Vattre Marcellin, conducteur de chantier, 6<sup>e</sup> échelon ;

Gonzalès Manuel, ouvrier d'État des I.E.M. de 3<sup>e</sup> catégorie,  
1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

MM. Bedrignan Pierre, inspecteur, 5<sup>e</sup> échelon ;

Kristan Stanislas, contrôleur principal des I.E.M., 2<sup>e</sup> échelon ;

Corsan Jean, conducteur de chantier, 6<sup>e</sup> échelon ;

Wagner Armand, maître ouvrier d'État, 2<sup>e</sup> échelon ;

Steinberg Enno, ouvrier d'État de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

Barbera Antoine, agent technique de 1<sup>re</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon ;

Bernal François ;

Fabby Simon ;

Jozsi Émeric,

agents techniques, 7<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 :

MM. Quilghini Paul, contrôleur principal des I.E.M. de 3<sup>e</sup> classe ;  
Auzon Jean, contrôleur principal des I.E.M., 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 30 mars, 12 avril, 12, 18, 30 mai, 2, 4, 25 juin et 27 juillet 1956.)

M. Brutinel Casimir, sous-ingénieur de classe exceptionnelle (indice 420), est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> septembre 1956. (Arrêté du 16 juillet 1956.)

### AVIS ET COMMUNICATIONS

#### Avis de concours pour le recrutement de douze cadis stagiaires.

Par arrêté du ministre de la justice du 3 rebia I 1376 (8 octobre 1956) un concours d'aptitude à l'emploi de cadi est ouvert au ministère de la justice le lundi 24 rebia I 1376 (29 octobre 1956) et les jours suivants, le cas échéant.

Douze places seront mises au concours qui comporte uniquement des épreuves orales.

Sculs seront admis à concourir les candidats titulaires du diplôme d'études supérieures (Al Alamia) de la section religieuse et juridique ou de la section littéraire de l'université Qaraouyine et de la faculté Benyoussef.

Les dossiers de candidature seront constitués dans les conditions de l'arrêté ministériel susvisé et devront être adressés rapidement au ministère de la justice, avant le 17 rebia I 1376 (22 octobre 1956), date limite de clôture des inscriptions.

Il est recommandé aux intéressés de lire attentivement le texte de l'arrêté ministériel susvisé pour être parfaitement édifié sur la teneur de ses dispositions.

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

#### Service des perceptions et recettes municipales.

#### Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 10 OCTOBRE 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : Casablanca-Centre, rôles spéciaux 148, 149, 150, 152 de 1956 (17).

LE 15 OCTOBRE 1956. — *Patentes* : Safi, 14<sup>e</sup> émission 1953, 9<sup>e</sup> émission 1954, 6<sup>e</sup> émission 1955.

*Taxe urbaine* : Rabat-nord, 2<sup>e</sup> émission 1955 ; Safi, 2<sup>e</sup> émission 1955 ; Safi, 2<sup>e</sup> émission 1955 ; Casablanca-Maarif, 4<sup>e</sup> émission 1953, 3<sup>e</sup> émission 1954, 3<sup>e</sup> émission 1955.

LE 20 OCTOBRE 1956. — *Impôt sur les bénéfiques professionnels* : circonscription de Rabat-Banlieue, rôle 1 de 1956 ; Marrakech-Médina, rôle 1 de 1956 (1 bis).

*Patentes* : Casablanca-Sud (34), émission primitive de 1956 (art. 340.001 à 340.825) ; annexe de Skoura-des-Ahl-el-Oust, émission primitive de 1956 ; annexe d'El-Kelâa-des-M'Gouna, émission primitive de 1956 ; Casablanca-Centre (18), émission primitive de 1956 (art. 180.001 à 180.712) ; Casablanca-Sud (35), émission primitive de 1956 (art. 350.001 à 350.756) ; Moulay-Bouazza, émission primitive de 1956 ; centre de Rich, émission primitive de 1956 ; Casablanca-Nord (8), émission primitive de 1956 (art. 85.001 à 85.407) ; Casablanca-Sud (37), émission primitive de 1956 (art. 370.501 à 370.865) (37) ; mellah des Oulad-Arif, émission primitive de 1956 ; circonscription d'El-Borouj-Banlieue, émission primitive de 1956.

#### Tertib et prestations des Marocains de 1956.

LE 15 OCTOBRE 1956. — Circonscription d'Azemmour-Banlieue, caïdat des El Haouzia ; circonscription d'El-Hajeb, caïdat des Beni Mtir-Sud ; circonscription de Fès-Banlieue, caïdats des Aït Ayache et des Oulad el Haj du Saïs ; circonscription de Tedders, caïdat des Haouderrane ; circonscription de Khemissèt, caïdat des Aït Jbel

Doum ; circonscription de Moulay-Bouazza, caïdat des Aït Raho ; circonscription d'Oued-Zem, caïdat des Smala Oulad Aïssa ; circonscription de Rabat-Banlieue, caïdat des El Haouzia I et II ; circonscription d'Irherm, caïdat des Issafèn.

LE 20 OCTOBRE 1956. — Circonscription de Tata, caïdat des El Tata ; circonscription d'Akka, caïdat des Aït-Oumribet ; circonscription d'Aïn-Leuh, caïdat des Aït Lias ; circonscription de Benahmed, caïdat des Oulad Mhamed ; circonscription d'Amizmiz, caïdat des Oulad M'Taa ; circonscription de Tinerhir, caïdat des Aït Bou Iknifèn ; circonscription d'Iknioun, caïdat des Aït Aha du Sarhro ; circonscription de Semrir, caïdat des Aït Yafelmane ;

circonscription de Foum-Zguid, caïdat des Aït Zguid ; circonscription de Chichaoua, caïdat des El Arab, circonscription de Deb-dou, caïdat des Zoua ; circonscription d'Aït-Isehak, caïdat des Aït Yacoub ; circonscription de Beni-Amir—Beni-Moussa, caïdat des Oulad Arif ; circonscription de Salé-Banlieue, caïdat des Ameur ; circonscription de Tahala, caïdat des Aït Abdelhamid ; circonscription de Tissinnt, caïdat des Aït Tissinnt ; circonscription de Tiznit, centre de Tiznit.

*Le sous-directeur,  
chef du service des perceptions*  
**PEY.**